

# PROPOSITION DU PLAN DE RETRAIT ACCELERE ET ECHELONNE DE LA MONUSCO



Elaboré par le Comité laïc de coordination (CLC)



Equipe d'élaboration :

- Jackson KITAMBALA WALASSA
- Franck BANYOMA
- Salomon MUISHA KASEREKA
- Abigael MUHINGI
- Janvier MUHINDO MATEENE

Sous l'encadrement du Professeur Ndaywel è Nziem Isidore  
**Coordonnateur National**

**Octobre 2022**

---

**COMITE LAIC DE COORDINATION**

**Téléphone:** +243994455624/+243814001000/ +243 812081981

[clcgomadiocese@gmail.com](mailto:clcgomadiocese@gmail.com)

Adresses:

Goma: 4, AV. Mutongo, Q. Mabanga Sud, Goma-RD Congo  
Kinshasa: Paroisse Saint-Joseph, Q. Matonge, Commune de Kalamu

**PROPOSITION DU PLAN DE RETRAIT ACCELERE ET  
ECHELONNE DE LA MONUSCO**

## Contenu

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
i. RESUME.....	5
0. INTRODUCTION.....	6
I. A PROPOS DU CLC .....	7
II. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION EN RDC.....	8
A. REALISATIONS DE LA MONUSCO: quelques cas de success.....	9
1. La protection des civiles et la nécessité d'appuyer la réforme du secteur de sécurité.....	9
2. Appui à la gouvernance démocratique et à la consolidation des institutions publiques .....	11
3. Appui à la consolidation de la paix .....	13
B. LA SITUATION ACTUELLE SUR TERRAIN.....	18
III. PROPOSITION D'UN CHRONOGRAMME DE RETRAIT ACCELERE .....	42
A. PILIER 1: LA PROTECTION DES CIVILES.....	42
B. PILIER 2: LA STABILISATION .....	57
IV. CONCLUSION .....	59
V. RECOMMANDATIONS.....	61
VI. BIBLIOGRAPHIE .....	65

## SIGLES ET ABREVIATIONS

1	BCUNDH	Bureau Conjoint des nations unies aux droits de l'homme
2	CENCO	Conférence épiscopal National du Congo
3	CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
4	CIAT	Comité international d'accompagnement de la transition
5	CIRGL	Conférence Internationale pour la Région des Grands-Lacs
6	CLC	Comité Laïc de Coordination
7	CLCR	Centre Local de Compilation des Résultats
8	CNDP	Congrès National pour la Défense du Peuple
9	CNS	Conférence Nationale Souveraine
10	EAC	East Africa Comunity
11	FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
12	FIB	Force Intervention Brigade
14	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
15	GRIP	Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
16	HRW	Human Right Watch
17	JPC/CJP	Commission Justice et paix
18	LUCHA	Lutte pour le Changement
19	MOE	Mission d'Observation électorale
20	MONUC	Mission d'observation de l'Onu au Congo
21	MONUSCO	Mission de l'ONU pour la stabilisation du Congo
22	OIF	Organisation Internationale de la francophonie
23	ONG	Organisation Non Gouvernementale
24	ONU	Organisation des Nations Unie
25	PAM	Programme Alimentaire Mondiale
26	PNC	Police Nationale Congolaise
27	PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
28	RDC	République démocratique du Congo
29	SAJ	Section Appui à la justice
30	SG	Secrétaire Général
31	SYMOCEL	Synergie des Missions d'Observation Citoyenne des élections
32	UA	Union Africaine
33	UE	Union Européenne
34	UNICEF	Fonds des Nations unie pour l'enfance
35	UPDF	Uganda People's Defence Force
36	VNU	Volontaire des Nations Unies
37	VBG	Violences basées sur le genre
38		

## **i. RESUME**

### **I.**

Ce travail fait suite à une série des manifestations qui ont eu lieu dans plusieurs villes de l'Est de la RDC pour exiger le départ immédiat et sans condition de la Monusco.

Tout en rendant hommage aux illustres disparues dans les manifestations anti-MONUSCO, le comité laïc de coordination dans son rôle de sentinelle, tient à élaborer cette proposition de plan de retrait en vue d'aboutir à un retrait responsable et réfléchi mais dans un délai raisonnable.

## 0. INTRODUCTION

C'est depuis les années 90 que la RDC est devenue un théâtre des conflits armés, et chaque année qui passe rend la situation du pays de plus en plus dramatique. Pour éviter d'être tenue pour responsable de la non-assistance aux personnes en danger, la communauté internationale s'est mobilisée en déployant une des plus importantes missions de maintien de la paix, sous le nom de la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (MONUC).

Mais au-delà des efforts fournis par la MONUC devenue MONUSCO, 20 ans plus tard, les questions relatives à l'efficacité de cette mission ainsi qu'à sa capacité réelle à résoudre ce conflit et à consolider la paix en RDC ; sont devenues vives à tel enseigne que plus d'un congolais s'interroge aujourd'hui sur le bien-fondé du maintien de la présence de la MONUSCO en RDC, et certains n'hésitent plus à recourir aux actes de violences pour exiger la fin immédiate de cette mission.

Face à cette situation, il semble important de répondre aux questions de savoir pourquoi cette population censée être protégée par la MONUSCO manifeste aujourd'hui violemment pour exiger son retrait immédiat ?

Ces manifestations ne résultent-elles pas d'une certaine campagne de manipulation ?

Quelle est la part de responsabilité de l'Etat congolais dans la situation actuelle ?

Est-il possible que la MONUSCO retire immédiatement tout son personnel du Congo avant la fin de l'année 2022 ?

Le Congo ne vas-t-il pas tomber dans le chaos après le départ de la MONUSCO ?

Ce document est un produit d'un processus des consultations des laïcs congolais à travers les représentants du CLC dans les paroisses du diocèse de Goma ainsi que des activistes des mouvements citoyens et des représentants des autres forces vives de la société civile actives dans le Nord-Kivu.

L'objectif final de ce document est de mettre à la disposition de la communauté internationale et des gouvernants congolais, un instrument traduisant les revendications populaires sur le retrait accéléré de la MONUSCO en propositions concrètes, dans le but d'apporter une réponse satisfaisante aux revendications légitimes de la population congolaise.

Cela étant, l'équipe de rédaction se propose de faire un état des lieux de la situation en recourant à un bref historique de cette mission et en évaluant ses réalisations en vue d'aboutir à une proposition d'un plan acceptable et réaliste.

## I. A PROPOS DU CLC

Il faut remonter au début des années 90, à l'ère de la démocratisation de l'ex-Zaïre (actuelle RDC), pour connaître les circonstances du surgissement d'un *Comité Laïc de Coordination* (CLC). Face à la dictature des dirigeants de l'époque et l'inertie de l'opposition pour concrétiser la volonté du peuple réuni en Conférence Nationale Souveraine (CNS) en matière de démocratie et de promotion des libertés publiques, les chrétiens, croyants et hommes de bonne volonté organisèrent à Kinshasa et dans d'autres villes en provinces des marches pacifiques de protestation, le dimanche 16 février 1992. Ces manifestations aboutirent à la réouverture des travaux de ce grand forum national.

Vingt-cinq ans après, en 2017, face aux mêmes logiques autoritaires d'empêcher la tenue des élections dans les délais constitutionnels, en dépit des efforts de médiation des évêques qui avaient abouti, le 31 décembre 2016, à la signature d'un Accord politique global et inclusif, un nouveau *Comité laïc de Coordination* fut constitué pour revendiquer l'organisation des élections crédibles, transparentes et inclusives garantissant une alternance pacifique du pouvoir.

Interpellés par les appels fréquents des Pères Evêques sur la persistance de la crise socio-politique et la souffrance de notre population et, forts de cette double expérience, les membres du CLC de 1992 et de 2017-18 ont décidé de doter la Nation d'une structure permanente et légale de lutte pour l'instauration et la consolidation de l'Etat de Droit en RDC, gage de la paix et du développement pour tous.

Le Comité Laïc de Coordination a pour objectif de lutter par des moyens pacifiques à l'instauration et à la consolidation de l'Etat de Droit, gage de la paix et de la stabilité de la RDC. A cet égard, il se charge de (d'):

- assurer la mise en œuvre des directives des Evêques sur le champ sociopolitique ;
  - sensibiliser et conscientiser la population congolaise pour jouer de manière adéquate son rôle de souverain primaire ;
  - organiser la surveillance citoyenne de la gouvernance des biens et services publics ;
  - veiller à l'accès de tous à la justice, au partage équitable et à la protection des plus vulnérables et des minorités ;
  - promouvoir la culture de la paix : jouer le rôle de facilitation et de médiation dans la résolution des conflits ;
  - Assurer une solidarité agissante notamment en faveur des victimes de la lutte pour la démocratie et leurs familles ;
  - initier et de coordonner des actions qui concourent à ces objectifs.
- Son domaine d'intervention est donc le champ socio-politique (gouvernance démocratique ; justice et droits humains ; éducation citoyenne ; résolution des conflits ; solidarité et l'humanitaire).
  - Les principaux moyens d'action du CLC sont les suivants : Plaidoyers, Formations ; Sensibilisations ; Ateliers ; Séminaires ; Monitoring ; Rapports ; Déclarations ; Points de presse ; Manifestations publiques.

## **II. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION EN RDC**

De prime à bord, revenons à l'histoire de la MONUSCO pour comprendre non seulement le contexte dans lequel elle a été créée, mais aussi connaître ses forces et ses faiblesses.

L'histoire de la Monusco nous renseigne que la Mission d'observation des Nations unies au Congo (MONUC), a été créée par la résolution du Conseil de sécurité n° 1279 du 30 novembre 1999 dans l'objectif d'observer le respect du cessez-le-feu imposé par l'accord de Lusaka signé en juillet 1999 entre la République démocratique du Congo (RDC) et cinq États de la région (Rwanda, Ouganda, Angola, Namibie, et Zimbabwe), et le désengagement des forces étrangères, tout en exhortant ces États impliqués dans le conflit à ne plus intervenir dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo.

De ce point de vue, il est important de noter que les Casques bleus déployés en RDC sous l'égide de la MONUC, ont beaucoup aidé la RDC alors en proie à des défis multiformes y compris la présence d'armées étrangères et de groupes armés, pour la réussite du processus de réunification du pays.

Au fil des ans, la MONUC se montrait du jour au lendemain, inadaptée face aux réalités du terrain ; ainsi, dans l'objectif de la rendre de plus en plus efficace, le Conseil de Sécurité, par une série des résolutions, n'a pas ménagé ses efforts pour étendre son mandat. C'est dans ce contexte qu'elle obtient les prérogatives de contribuer à "assurer la protection des civils, appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi que les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité."

Tenant ainsi compte de l'entrée du pays dans la nouvelle ère, le 1er juillet 2010, par la résolution 1925 (2010), le Conseil de sécurité change la MONUC en MONUSCO "Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo" (MONUSCO) avec un élargissement sensible de son mandat.

Plus de 20 ans plus tard, la suite de l'évolution du mandat de la MONUC n'a été qu'une longue liste d'élargissements des compétences, d'augmentations des effectifs et de durcissement des prérogatives de protection qui font aujourd'hui de ce qu'est devenue MONUSCO, une des missions les plus vastes, les plus grandes et les plus complexes de l'histoire de l'ONU.

C'est ainsi qu'il sera question de passer en revue les grandes réalisations de la MONUSCO 20 ans après son déploiement au Congo et d'évaluer la situation actuelle de la RDC en vue de comprendre les raisons qui justifient cette opposition de la population, à la présence des casques bleus au Congo.

## A. REALISATIONS DE LA MONUSCO: quelques cas de success

Plus de 20 ans après le déploiement de la mission onusienne au Congo, il est plus qu'important de signaler que le passage de la MONUCO/MONUSCO n'a pas seulement été sombre, mais a pu aussi produire des résultats positifs grâce à ses succès qui méritent aussi d'être signalés, et parmi les points positifs à mettre au crédit de la mission nous avons :

### 1. La protection des civiles et la nécessité d'appuyer la réforme du secteur de sécurité

En recourant à l'histoire récente de la RDC, il sied de rappeler qu'en arrivant au pouvoir après avoir renversé le Maréchal Mobutu en 1997, Mzé Laurent-Désiré Kabila s'est retrouvé avec une armée des mercenaires étrangers, et lorsqu'il s'était brouillé avec ses anciens alliés rwandais, Burundais et ougandais qui l'avaient porté au pouvoir, il s'est vite trouvé dans l'obligation de composer avec « un mélange disparate d'anciens officiers de l'armée zaïroise », de maquisards venus de la brousse et de milliers des jeunes soldats mal formés et sans expérience connus sous le nom des « kadogos ». <sup>1</sup>

Menacés par ses anciens alliés et face à l'impuissance de son armée, Mzé Laurent-Désiré Kabila n'avait plus d'autres choix que de faire appel à ses voisins angolais, Namibiens et zimbabwéens pour résister face à l'agression. Malheureusement, malgré cet appui, il finit par être assassiné dans son bureau dans des conditions qui restent jusqu'à présent floues.

En arrivant au pouvoir après l'assassinat de son père en 2001, Joseph Kabila a vite compris que les FAC (Forces Armées Congolaises) ne lui permettraient pas de récupérer le reste du pays et changea de rapidement de stratégie en faisant recours aux négociations qui bénéficieront d'un accompagnement de la communauté internationale à travers la MONUSCO.

C'est dans ce contexte de chaos et de l'absence totale de l'autorité de l'Etat congolais que la MONUSCO essaiera d'apporter son appui à la RD Congo pour mettre fin aux tueries et lui permettre de restaurer la paix, et cela dans plusieurs domaines tels que :

#### 1.1. L'Appui aérien, logistique, et en renseignements

Depuis que la Mission déployée au Congo a obtenu le mandat de mener des opérations comportant l'usage limité de la force au niveau tactique à des fins de protection des civils dans le cadre de la doctrine de « maintien de la paix robuste », son appui aux FARDC a été capitale qu'il s'agisse de l'appui en logistique, en renseignements et aérien, voire même l'engagement des troupes au sol aux cotés des FARDC.

Le plus grand succès de la Mission en la matière remonte en octobre 2013 quand les forces congolaises appuyées par une brigade d'intervention de l'ONU, ont lancé une offensive de

---

<sup>1</sup> Rift Valley Institut, *Nord-Kivu Contexte historique du conflit dans la province du Nord-Kivu, à l'est du Congo* disponible sur <http://www.riftvalley.net/publication/arm%C3%A9e-nationale-et-groupes-arm%C3%A9s-dans-l%E2%80%99est-du-congo#.VBnWLefvVbU>

grande envergure contre le M23, avec des moyens lourds, et réussi à le repousser des alentours de Goma, jusqu'à récupérer des mains de ce groupe armé très bien organisé, une zone d'environ 700 km<sup>2</sup> dans moins d'un mois, le contraignant ainsi de déposer les armes le 5 novembre 2013.

### 1.2. Appui à Réforme de l'armée

Plusieurs rapports concordants sur le Congo et surtout ceux des experts de l'ONU et de son secrétaire Général font état de plusieurs dizaines des brigades de l'armée congolaise formées tant par la MONUSCO que par d'autres partenaires internationaux.

Selon le rapport du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) sur le bilan de la première décennie de maintien de la paix en RDC et les perspectives d'avenir; à la veille des élections générales de 2006, quatorze brigades avaient déjà été formées et brassées grâce à l'appui de la MONUC, de l'UE, et des partenaires bilatéraux<sup>2</sup>.

Parmi les autres acquis, on peut citer la formation de plusieurs unités des Forces de réaction rapide et la finalisation du Plan de réforme de l'armée en 2009.

Malheureusement, malgré toutes ces initiatives entreprises, l'armée de la RDC, faisant face à de nombreux défis, ne parvient pas à mieux remplir son principal contrat, qui est celui de sécuriser le territoire congolais et son peuple.

### 1.3. Appui à la Réforme de la Police

Durant les 20 ans de sa présence en RDC, la MONUSCO a énormément appuyé le gouvernement congolais dans la réforme et le renforcement des capacités de la police, qu'il s'agisse de :

- La formation des milliers des policiers,
- L'appui à la création d'unités spécialisées dans la répression des violences sexuelles et sexistes au sein de la Police nationale congolaise pour toutes les provinces du pays<sup>3</sup>;
- L'organisation de plusieurs séances de recyclage en faveur des agents de la Police comme ce fut le cas des éléments de la Police d'intervention rapide (PIR)<sup>4</sup>;
- L'organisation des patrouilles mixtes ;
- L'appui en équipements et matériels informatiques;
- L'appui dans le cadre de la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité ;
- L'appui logistique,
- La fourniture en carburant ;
- La livraison des rations alimentaires ;
- Etc.

---

<sup>2</sup> RAPPORT GRIP: *La Mission des Nations unies en République démocratique du Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives* sur URL <https://grip.org/la-mission-des-nations-unies-en-republique-democratique-du-congo-bilan-dune-decennie-de-maintien-de-la-paix-et-perspectives/>

<sup>3</sup> Conseil de sécurité, 30<sup>e</sup> rapport du SG sur la MONUC du 4 décembre 2009, S/2009/623, p.17, par.71.

<sup>4</sup> Ibid, p.18, par. 81.

C'est dans cet optique que vers le mois de juin 2022, la MONUSCO a remis aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et à la Police nationale congolaise (PNC) des armureries mobiles et des coffres forts pour le stockage des armes et des munitions dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu, et de l'Ituri.

En plus de cela, on notera aussi que la MONUSCO a mis en place dans l'Est de la République, une stratégie de lutte contre l'insécurité communément appelée "Soli" et une police communautaire, où les commandants travaillent en collaboration avec les chefs des quartiers dans la gestion sécuritaire de leurs espaces.

Tout ceci prouve à suffisance que l'appui de la MONUSCO à la police nationale congolaise a été important, mais la réalité actuelle du terrain pousse à relativiser ces prouesses.

## **2. Appui à la gouvernance démocratique et à la consolidation des institutions publiques**

L'action de la MONUC/MONUSCO en termes d'appui à la gouvernance démocratique et à la consolidation des institutions publiques en RD Congo a évolué en fonction du processus de pacification du pays, ainsi 4 types d'appuis importants sont à dégager à savoir :

### *2.1. Accompagnement au processus de paix et à la conclusion des accords de paix*

Pour rappel, soulignons que les Casques bleus ont été déployés en RDC en soutien à l'Accord de Lusaka de juillet 1999 afin d'assurer sa mise en œuvre.

Initialement limitée au rôle de la surveillance de la cessation des hostilités, du désengagement et du retrait des forces étrangères ainsi que la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, la MONUC malgré ses failles, a pu jouer un rôle non négligeable dans l'accompagnement des parties prenantes au processus de paix à la conclusion et au respect des accords de paix ayant débouché sur un accord de paix global et inclusif signé à SUN CITY en Afrique du sud visant à mettre fin à la guerre en RDC et réunifier tout le pays.

### *2.2. Le retrait des troupes étrangères de la RDC:*

Devenu un Etat coupé en morceaux par les forces étrangères mais qui ne subsistait que grâce à la résistance de son peuple, la RDC, occupée par les forces armées étrangères traversait une des pires périodes de son histoire et le processus de paix parsemé d'embûches, ne pouvait aboutir sans un engagement sincère de toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale.

Alors qu'en 2001 le gouvernement de Kinshasa dépendait du soutien militaire des Etats de la SADC (Angola, Zimbabwe et Namibie) pour contrôler une partie du pays, l'autre partie était occupée par le RCD et le MLC qui bénéficiaient pour leur part, d'un appui militaire des Etats de l'Afrique de l'Est (Rwanda, Burundi et Ouganda). Il n'y avait aucun espoir de paix sans un retrait préalable de ces forces étrangères, il y a donc lieu de reconnaître que malgré les blocages observés, l'implication de la MONUC dans la mise en œuvre du processus de retrait graduel des troupes étrangères du territoire congolais, a été plus que décisive. C'est dans ce

contexte que les Namubiens se sont retirés en juin 2001, les Angolais et les Zimbabwéens avant la fin de l'année 2001, les Ougandais et les Rwandais en 2002.

### *2.3. La transition et la réunification du pays :*

Après le retrait de troupes étrangères et la signature de l'accord global et inclusif de Pretoria, tous les belligérants congolais ont décidé de cesser les hostilités et de rejoindre le processus de paix qui devrait aboutir à la mise en place des institutions démocratiquement élues.

Cependant, malgré le retrait officiel des troupes étrangères de la RDC, certains Etats de la sous-région ont continué à soutenir les groupes armés pour essayer de mettre en péril cette transition, c'est ainsi que des nouveaux groupes armés furent créés par la bénédiction de ces Etats; ce fut le cas du CNDP de Laurent NKUNDA qui a commis plusieurs crimes contre l'humanité dans le Nord et le Sud-Kivu avant de se transformer en M23 version 2012 et version 2021.

Bien que l'application du chapitre VII de la charte de l'ONU par la MONUSCO ait fait défaut au cours des opérations de neutralisation complète de ces groupes armés, les interventions des casques bleues ont permis au gouvernement de transition d'organiser le référendum constitutionnel et les élections de 2006, tout en empêchant une reprise d'une guerre totale en RDC.

Cet accompagnement de la transition s'est aussi matérialisé par le rôle majeur que jouait la MONUC au sein du CIAT étant donné que, conformément aux accords de Pretoria, c'est au représentant spécial de la MONUC que revenait la charge de présider le CIAT (Comité international d'accompagnement de la transition) dans laquelle se regroupaient tous les acteurs régionaux et internationaux concernés par cette crise congolaise.

### *2.4. L'organisation des élections*

Malgré un environnement politique et économique très compliqué par l'imprévisibilité de la situation sécuritaire, le gouvernement d'union nationale avec l'appui de la MONUSCO, est parvenu à organiser les consultations référendaires qui ont permis à la RDC de se doter de la constitution de la 3<sup>ème</sup> République, promulguée le 18 février 2002 par le Président de la transition Joseph Kabila.

En sus de l'organisation du referendum constitutionnel, le même gouvernement de transition accompagné par la communauté internationale, a pu relever le défi d'organiser les premières élections démocratiques de la 3<sup>ème</sup> République le 30 juillet 2006. Il convient de noter que l'appui de la MONUC dans ce processus fut considérable tant sur le plan matériels, logistiques, financiers que sécuritaires.

Il est donc important de souligner que la réussite de ce processus électoral fut le plus grand succès à mettre au crédit de la MONUSCO car, malgré les circonstances très défavorables à l'organisation des bonnes élections et les irrégularités observées lors de l'organisation de ces

élections, la mise en place des institutions démocratiques a été le plus grand succès de l'histoire de la MONUSCO car, c'est grâce à ces élections que le peuple congolais a pu organiser les deux autres cycles électoraux avant celui de 2023, même si cela a été un résultat d'un combat acharné du peuple congolais.

Certes, les élections ne peuvent pas tout résoudre, il est aussi vrai que toutes ces élections n'étaient pas parfaites, mais il faut accepter qu'à chaque cycle électoral qui passait, la démocratie congolaise ne faisait que se renforcer dans une moindre mesure que ce soit, et le rôle de la MONUSCO dans l'accompagnement du peuple congolais (partis politiques, société civile, institutions publiques et institutions d'appui à la démocratie) en matière de la démocratie, s'avérait de plus en plus crucial.

### **3. Appui à la consolidation de la paix**

#### *3.1. Les programmes DDR-RR et DDR au centre de la stratégie de la stabilisation de la RDC*

Après le retrait des troupes étrangères de la RDC, le programme, Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinsertion (DDR-RR) a été l'un des piliers du processus de paix en RDC. Ainsi dès 2002, la MONUC/MONUSCO en collaboration avec les programmes de réintégration des combattants étrangers des pays voisins, a mis en œuvre le programme DDR-RR(désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation) pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement des combattants étrangers dans leur pays d'origine.

Il faut préciser que le programme DDR-RR avait visé principalement les ex-FAR (Forces armées rwandaises) et les miliciens rwandais Interahamwe très actifs au Kivu, permettant de désarmer, démobiliser, rapatrier et réinsérer des milliers des ex-FAR et Interahamwe réorganisés pour la plupart dans le groupe armé connu sous l'étiquette des FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda), chose qui a permis à la RDC de se dédouaner des accusations répétées du Rwanda faisant état du soutien congolais aux FDLR, même si jusqu'aujourd'hui, le régime de Kagame continue à utiliser cet alibi pour justifier les interventions inadmissibles des troupes Rwandaises en RDC. Notez que plusieurs ex-combattants d'autres pays avaient été rapatriés dans leurs pays d'origines.

A part la démobilisation et le rapatriement des éléments des groupes armés étrangers dans leurs pays d'origines, la MONUSCO a aussi beaucoup contribué dans le PNDDR (Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion) pour la réinsertion des combattants nationaux à travers le programme multi-pays de démobilisation et réintégration (MDRP) qui a apporté des appuis techniques et financiers importants au gouvernement congolais.

Précisons cependant que ce programme national était initialement géré par la CONADER (Commission nationale de démobilisation et de réintégration) jusqu'en juillet 2006, et après sa dissolution pour cause de mauvaise gestion, elle a été insérée au sein de la MONUSCO et gérée par une Unité de gestion des programmes DDR qui est l'actuelle division (section) DDR.

Il s'avère important de préciser que le programme DDR concerne le désarmement complet et volontaire, la démobilisation et réinsertion des groupes armés congolais tandis que le DDR-RR inclus le rapatriement, la réintégration et la réinstallation des groupes armés étrangers pour une stabilité à long terme et un vrai développement économique de la RD Congo.

C'est dans cette logique que la section DDR de la MONUSCO continue à beaucoup contribuer au désarmement, à la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants nationaux à travers le programme CVR (Réduction de la violence communautaires), en finançant la réintégration des milliers des ex-combattants locaux dans différents secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la couture, la menuiserie, etc.

Précisons que l'approche CVR met l'accent sur un changement de paradigme de la stratégie passée axée principalement sur les structures militaires, le personnel et les entités, vers une réponse communautaire qui aborde les variables favorisant le recours à la violence et au crime.

Cela étant, le CVR fonctionne en tandem et sert ainsi de complément au soutien continu de la mission aux activités du programme national de DDR (PNDDR) en mettant l'accent en priorité sur la réinsertion communautaire des membres des groupes armés entre les phases de démobilisation et de réintégration du programme national devenu depuis juillet 2021 ; **P-DDRCS** (Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation en RDC).

Il y a donc lieu de signaler que grâce à ce programme, des progrès ont été réalisés ces dernières années pour résoudre la crise prolongée de la RDC.

### *3.2. Droits de l'homme et Etat de droit (appui à la réforme de la justice)*

Dès 1999 à aujourd'hui, les Nations Unies à travers la MONUSCO, apportent leur appui au Gouvernement congolais dans les domaines clés au niveau technique, surtout dans le secteur de la justice, tout en s'engageant politiquement à sensibiliser les parties prenantes à l'importance de l'état de droit.

En plus de la section « droits de l'homme », la MONUSCO dispose aussi de la Section Appui à la justice (SAJ), à travers laquelle elle soutient la réforme du secteur de la sécurité en RDC, y compris la justice militaire et civile.

Il sied de signaler que la SAJ appuie également les efforts du gouvernement congolais dans sa lutte contre l'impunité, en organisant aussi des séances de travail pour apporter toutes les recommandations applicables à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, y compris en ce qui concerne la lutte contre l'impunité des auteurs d'actes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, en vue d'établir des institutions chargées de la justice et de la sécurité qui soient indépendantes, responsables et qui fonctionnent.

Le 26 novembre 2020, la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), le Programme des Nations Unies pour le Développement

(PNUD) le Gouvernement de République Démocratique du Congo ont validé le programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice 2020-2024.

L'objectif était que ce programme permette aux Nations Unies de renforcer l'Etat de droit en RDC, et ce à travers une justice mieux encadrée, responsable et plus performante, répondant aux besoins de justice et de protection juridique des populations, en particulier les populations vulnérables et à risques, en vue du renforcement de la stabilisation et de la cohésion sociale dans les zones d'intervention ». Ce qui est encore loin d'être une réalité.

En analysant profondément l'intervention de la MONUSCO dans le cadre de la restauration d'un Etat de droit en RDC, il se dégage que celle-ci repose sur une approche associant la prévention et la responsabilité, c'est donc grâce à cette approche que la MONUSCO a établi sa politique de soutien conditionnel aux FARDC, en fournissant à la RDC un appui technique et logistique lui permettant de poursuivre les auteurs de crimes.

En plus de cet appui technique et institutionnel, la MONUSCO apporte aussi un appui important en termes de la réhabilitation d'infrastructures, c'est dans ce contexte que la MONUSCO procède à la construction de plusieurs locaux voire-même des salles d'audience dans différents palais de justice en RDC.

### 3.3. Lutte contre les violences sexuelles

Avec la déliquescence de l'autorité de l'Etat en RDC, la question des violences sexuelles et des viols massifs est devenue un fléau en RDC, en particulier dans le grand Kivu et l'ex-Province Orientale.

Les rapports publiés ces dernières années par la MONUC puis par la MONUSCO illustrent l'ampleur du phénomène et ses conséquences sur les populations. Les victimes sont principalement des jeunes filles et des femmes, mais les hommes et les enfants ne sont pas aussi épargnés.

Si vers les années 2000 à 2006 les violences sexuelles étaient non seulement l'œuvre des groupés armés congolais et étrangers, comme les membres des FDLR, mais aussi parfois celles des éléments des FARDC et de la PNC ; les initiatives prises par le gouvernement congolais appuyé par la MONUSCO (adoption et application des lois relatives aux violences sexuelles, formations, sensibilisations, des procès contre des soldats, etc.) ont énormément contribué à la réduction de ces actes de violences, surtout de la part des éléments des FARDC et de la PNC.

Régulièrement, les autorités judiciaires ont bénéficié de l'appui de la MONUSCO, y compris du BCNUDH, dans la conduite d'enquêtes et l'organisation d'audiences foraines, en particulier dans l'est du pays. C'est en appui à ces efforts, que l'Equipe d'experts des Nations Unies sur l'état de droit et la violence sexuelle a déployé un expert des enquêtes sur la violence sexuelle pour appuyer le gouvernement à travers les Cellules d'appui aux poursuites.

Le cas du procès de Minova (où plusieurs éléments FARDC devraient être jugés pour viols massifs lors de leur débâcle face au M23) en est une illustration, malgré toutes les failles observées, comme l'ont indiqué plusieurs ONG des droits de l'homme qui avaient même qualifié le verdict d'**insatisfaisant**.

Cependant, l'organisation des monitorings sur les violences basées sur le genre et autres est à saluer, dans le sens où il a permis à réduire significativement les VBG.

Néanmoins, malgré ces quelques avancées, la réalité du terrain recommande que ce combat contre les violences sexuelles soit poursuivi par tous les acteurs comme le fait la MONUSCO à travers sa section Genre car cette pratique inhumaine s'observe toujours même si c'est dans une moindre mesure.

### *3.4. Lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles*

Comme on le sait très bien, l'exploitation illégale des richesses naturelles dont dispose la RDC constitue à la fois une cause et une conséquence de la pérennisation du conflit congolais<sup>5</sup>.

Le nerf de la guerre étant l'argent, les ressources naturelles immenses et autres richesses dont dispose la RDC, constituent la cause principale de la guerre, étant donné que les belligérants profitent de l'absence de l'autorité de l'Etat pour organiser par la voie de la force, un pillage systématique du pays.

Plusieurs rapports produits par le Groupe d'experts des Nations unies sur le financement des mouvements rebelles en RDC ont mis en évidence l'importance des ressources naturelles comme source de financement des milices opérant sur le territoire congolais.

Dès le 16 octobre 2002, le rapport final du Groupe d'experts des Nations unies sur « l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en RDC » recommandait que les réformes des secteurs miniers et forestiers « s'accompagnent d'une renégociation de toutes les concessions et de tous les contrats signés durant les deux guerres »<sup>6</sup>.

C'est dans ce contexte que le conseil de sécurité, par la résolution 1856 du 22 décembre 2008, a donné à la MONUC le mandat d'intervenir dans ce domaine<sup>7</sup>.

Voici à titre illustratif, quelques initiatives de la mission en matière de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC :

---

<sup>5</sup> GRIP: *La Mission des Nations unies en République démocratique du Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives*, rapport disponible sur <https://grip.org/la-mission-des-nations-unies-en-republique-democratique-du-congo-bilan-dune-decennie-de-maintien-de-la-paix-et-perspectives/>

<sup>6</sup> Rapport final du groupe d'experts des nations unies disponible sur <https://repositories.lib.utexas.edu/handle/2152/5181>

<sup>7</sup> Résolution 1856 du 22 décembre 2008 disponible sur <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n0866695.pdf>

- L'appui au processus de « revisitation » des contrats miniers ;
- La mise en place d'outils de certification et de traçabilité des minerais au niveau national, régional et international ;

Pour lutter contre le pillage des ressources naturelles et minerais, plusieurs autres initiatives ont été mises en place au sein de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ; dont le mécanisme de certification régionale, afin d'assurer la traçabilité des matières premières et le contrôle des exploitations minières dans la sous-région. Six outils visant à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région (CIRGL), dont la pièce maîtresse fut la certification des minerais, ont ainsi été adoptés :

- le mécanisme de certification régionale
- l'harmonisation des législations nationales
- la banque de données régionales sur le flux des minerais
- la formalisation du secteur minier artisanal
- la promotion de l'Initiative de transparence dans l'industrie extractive (ITIE)
- le mécanisme d'alerte précoce<sup>8</sup>.

- Le programme expérimental de la création des « comptoirs » dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu telle que mentionnée dans la résolution 1906 en vue d'« améliorer la capacité du gouvernement de la RDC à régulariser et contrôler la production et le commerce des métaux et minerais dans des zones stratégiques minières à l'Est de la RDC.
- Etc.

Au-delà des actions de l'ONU, d'autres partenaires internationaux ont pris des initiatives pour accompagner l'action de la MONUSCO dans cette lutte ; on peut citer le cas de la mise en application du processus de Kimberley concernant le diamant ou de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) qui suppose au préalable la pacification des zones minières et la normalisation de l'exploitation,<sup>9</sup> sans oublier la loi DODD FRANCK du congrès américain.

### *3.5. Lutte contre le trafic illicite d'armes et des effets militaires*

Comme le trafic illicite des minerais et autres ressources naturelles va de pair avec le trafic d'armes, le Congo n'a pas échappé à ce grand danger.

Après le retrait des troupes étrangères en RDC, les congolais croyaient que ça serait la fin de la guerre, curieusement, quelques années plus tard, les choses se sont de plus en plus compliquées avec l'émergence des nouveaux groupes armés étrangers et nationaux qui ont mis en place des nouveaux circuits de vente et de circulation d'armes sur le sol congolais.

<sup>8</sup> Déclaration de Lusaka. URL : <http://www.cirgl.org/IMG/>

<sup>9</sup> Open Edition journals; *Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux*, Roland Pourtier disponible sur <https://doi.org/10.4000/echogeo.10793>

Pour mieux contrôler la circulation d'armes en RDC, le Conseil de sécurité, par la résolution 1493 du 28 juillet 2003 a imposé un embargo sur les armes qui sera élargi à l'ensemble de la RDC, ensuite par la résolution 1596 du 18 avril 2005, révisée par la résolution 2582 du 29 juin 2021, améliorée par la résolution 2641 adoptée le 30 juin 2022, remplaçant le **régime d'interdiction d'achat d'armes par le régime de notification préalable** d'acquisition par la RDC, de certains types d'armes (majoritairement portatives) dont la liste est reprise à son annexe A.

Toutefois, le Conseil de sécurité avait décidé que tous les Etats membres, y compris la RDC elle-même, prennent des mesures nécessaires pour « empêcher » la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects, d'armes et tout matériel connexe aux milices et groupes armés congolais et étrangers. Cependant, la réalité sur terrain prouve que cet objectif est loin d'être atteint.

## **B. LA SITUATION ACTUELLE SUR TERRAIN**

En tenant compte des cas de succès ci-haut évoqués, il devient important de comprendre le mobile de ce sentiment anti-MONUSCO observé dans le chef de la population congolaise, malgré toutes les réalisations ci-haut citées ?

En réalité, l'analyse de la situation actuelle sur terrain contraindrait tout observateur avisé, à relativiser l'efficacité de toutes ces actions susmentionnées, à cause de :

- La persistance des groupes armés et le soutien continu des pays de la région aux différentes milices,
- L'incapacité de l'armée congolaise à sécuriser le pays et son peuple,
- Le manque de professionnalisme de la police,
- Le processus démocratique instable,
- Les violations des droits de l'homme toujours d'actualité,
- L'exploitation illicite des ressources naturelles au cœur de la pérennisation du conflit à l'Est de la RDC,
- Le trafic illégal d'armes et des effets militaires toujours d'actualités malgré l'embargo sur les armes,
- Un processus DDR qui peine à stabiliser la partie Est de la République,
- L'adoption par l'ONU et le gouvernement d'un plan de transition en déphasage avec les attentes de la population congolaise,

### **1. La persistance des groupes armés et le soutien continu des pays de la région**

Malgré l'organisation des élections de 2006, de 2011 et celles de 2018, la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC reste très préoccupante en dépit du nombre élevé des accords de paix déjà signés pour restaurer la paix en RDC.

A titre exemplatif on peut citer :

- L'accord de cessez-le-feu signé à Lusaka, en Zambie, le 10 juillet 1999 (Accord de Lusaka) ;

- L'accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, signé à Pretoria (République d'Afrique du Sud) le 17 décembre 2002 et adopté à Sun City (RSA) le 1er avril 2003 (accords de Pretoria et de Sun City) ;
- L'Accord de Nairobi du 9 novembre 2007, sur le rapatriement des rebelles FDLR au Rwanda,
- L'Acte d'engagement sur la cessation des hostilités au Kivu signé le 23 janvier 2008 à Goma,
- L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba (Accords cadre d'Addis-Abeba),
- Les Accords de Nairobi sur la dissolution du M23 en tant que groupe armé, signés entre le gouvernement congolais et le M23 le 12 décembre 2013.
- Accord sur le déploiement de la force régionale de l'EAC en RDC signé à Nairobi, le 20 juin 2022,
- Etc.

Même les multiples opérations militaires menées tant par les FARDC que par la MONUSCO ou conjointement, n'ont jamais été à mesure de mettre fin au cycle de la violence qui persiste à l'Est de la RDC où les groupes armés dont certains sont soutenus par les congolais et d'autres par certains pays voisins à la RDC, continuent à commettre des crimes graves en RDC en tuant, en pillant, en détruisant et en violant.

Parmi ces opérations, nous pouvons citer quelques opérations phares suivantes :

- UMOJA WETU(FARDC-RDF),
- KIMIA I,
- KIMIA II (FARDC-MONUSCO),
- AMANI LEO (FARDC-MONUSCO),
- Pomme orange (FARDC-MONUSCO),
- Grande envergure,
- SOKOLA (FARDC-MONUSCO),
- SHUJAA (FARDC-UPDF)
- Etat de siège
- Etc.

Toutes ces opérations ont prouvé qu'elles étaient loin d'être suffisantes pour restaurer la paix et la sécurité dans la mesure où elles n'ont pas réussi à mettre fin aux tueries et massacres perpétrés contre la population congolaise malgré les moyens colossaux mis à la disposition de la MONUSCO ; au contraire, le constat amer fait état d'un important activisme des groupes armés étrangers et nationaux qui continuent semer la terreur et la désolation, ce qui fait croire aux observateurs avisés que la MONUSCO ne fait qu'agir à minima pour colmater les brèches en limitant les dégâts au-lieu de mettre fin à ce cycle des violences en neutralisant les groupes armés les plus virulents.

Face à cette situation, l'on peut dire que jusque-là toutes les initiatives tant militaires, politiques que diplomatiques déjà déployées, n'ont jamais réussi à décourager les seigneurs de

guerre qui commettent impunément des crimes graves et c'est avec tristesse qu'on constate que malgré toutes ces interventions, les bruits de bottes continuent à se faire entendre, malheureusement, quelque fois avec la bénédiction de certains cadres et autorités de Kinshasa ou ceux des provinces concernées, voire même ceux des pays voisins. Ce qui empêche ainsi toute sorte de développement de la RDC.

Voici la liste des groupes armés encore actifs et plus meurtriers en RDC<sup>10</sup>:

***I. Les groupes armés étrangers :***

N°	Dénominations	Acronyme	Pays d'origine	Zones d'activités
01	Forces démocratiques alliées	ADF	Ouganda	Nord-Kivu et Ituri
02	Forces démocratiques de libération du Rwanda FOCA	FDLR - FOCA	Rwanda	Nord-Kivu et Sud-Kivu
03	Lord Resistance Army	LRA	Ouganda	Equateur et province Orientale
04	Front National de libération	FNL	Burundi	Sud-Kivu
05	Résistance pour un Etat de Droit - TABARA	RED-TABARA	Burundi	Sud-Kivu
06	NGUMINO	NGUMINO	Burundi	Sud-Kivu
07	LES MBORORO		Sud-Soudan	Province Orientale
08	Les Forces de libération nationale avec sa branche politique le Conseil National pour le Rénouveau et la Démocratie	FLN-CNRD	Rwanda	Sud-Kivu
09	Rassemblement, Unité et Démocratie - Urunana	RUD - Urunana	Rwanda	Nord-Kivu

<sup>10</sup> Tableau inspiré par la cartographie des groupes armés /Baromètre sécuritaire du Kivu (KST) sur <https://kivusecurity.nyc3.digitaloceanspaces.com/reports/39/2021%20KST%20rapport%20FR.pdf>

## II. Les groupes armés locaux les plus célèbres

N°	Dénominations	Acronyme	Zones d'activités	Province
01	Le Mouvement du 23 Mars	M23	Rutshuru	Nord-Kivu
02	Les Raïa Mutomboki	RM (Plusieurs factions)	KALEHE, BUNYAKIRI, KABARE, SHABUNDA, WALUNGU,	Sud-Kivu avec des incursions dans le Nord-Kivu et le Maniema
03	Le Front des Patriotique intégrationnistes du Congo	FPIC-Chini ya Kilima	IRUMU	Ituri
04	Les Forces de résistance patriotique de l'Ituri	FRPI	WALENDU BINDI	Ituri
05	La Coopérative pour le Développement du Congo	CODECO (4 factions)	DJUGU	Ituri
06	Zaire	Zaire	MAMBASA	Ituri
07	La coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo de YAKUTUMBA	CNPSC	FIZI	Sud-Kivu
08	Nyatura	Nyatura	MASISI et RUTSHURU	Nord-Kivu
09	Mazembe	Mazembe	LUBERO	Nord-Kivu
10	L'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain	APCLS	MASISI	Nord-Kivu
12	Nduma defense of Congo	NDC	WALIKALE	Nord-Kivu
13	Nduma defense of Congo rénové	NDC-R	WALIKALE, MASISI et RUTSHURU	Nord-Kivu
14	Mouvement d'action pour le changement	MAC	MASISI et WALIKALE	Nord-Kivu
15	Amka Jeshi	AJ	RUTSHURU	Nord-Kivu
16	TWIGWANEHO		UVIRA et FIZI-MWENGA	Sud-Kivu
17	Alliance des fédéralistes patriotes – GUTABARA de MAKANIKA	AFP - GUTABARA	FIZI	Sud-Kivu
18	GUMINO	GUMINO	UVIRA et FIZI	Sud-Kivu
19	BILOZE-BISHAMBUKE		UVIRA et FIZI	Sud-Kivu
20	Autres Mai-Mai			Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Tanganyika

NB: D'après le rapport mondial 2022 de l'organisation de défense des droits de l'homme Human Right Watch (HRW) sur la situation des droits de l'homme en 2021 et la cartographie des groupes armés dans l'Est du Congo du Baromètre sécuritaire du Kivu (KST), environ 120 groupes armés étaient actifs en 2021 dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu

et du Tanganyika, situées dans l'est de la RD Congo<sup>11</sup>, certains sont trop sanguinaires, d'autres le sont moins et la plupart d'entre-eux, ne sont que de simples pilleurs de bétail et tracassiers.

Malheureusement, profitant de la passivité des autorités compétentes et du régime d'impunité régnant au Congo, rien ne semble décourager la plupart des seigneurs de guerre qui reste impliqué dans des crimes de guerre, notamment des massacres, des violences sexuelles à l'encontre de femmes et de filles, le recrutement forcé d'enfants et des actes de pillage.

Actuellement la quasi-totalité de ces groupes ont déjà eu des divisions à tel point que dans un groupe armé, il devient facile de compter au-moins six factions comme le démontrent ces quelques exemples :

➤ **Les Maimai :**

- 1) Mai Mai Alaise,
- 2) Mai Mai Simba Mangalibi,
- 3) Mai Mai Barcelone à BENI
- 4) Mai Mai Léopards à BUTEMBO
- 5) Mai Mai KABIDON à LUBERO,
- 6) Mai Mai JACKSON à RUTHURU
- 7) Etc.

➤ **Les RAIA MUTOMBOKI**

- 1) KAZIMOTO
- 2) KABAZIMIA
- 3) WALIKE
- 4) MUSOLWA
- 5) Charles Quint
- 6) 100 kg
- 7) Et d'autres

➤ **Les NYATURA**

- 1) BAGARUZA
- 2) DELTA FDDH
- 3) JEAN MARIE
- 4) MUSHEKU
- 5) KALUME
- 6) Etc.

**Bref**, profitant de la faiblesse de l'Etat congolais, plusieurs groupes armés se permettent aujourd'hui d'inquiéter des localités entières avec ne serait-ce qu'une arme et quelques dizaines d'hommes.

✚ **Causes principales:**

- la faillite de l'autorité de l'Etat (Faiblesse de l'Etat),
- Mauvais encadrement de l'armée (manque de formation suffisante, Pas d'équipements modernes, manque de discipline et des conditions de vie médiocres),

---

<sup>11</sup> Rapport mondial Hrw à consulter sur: <https://www.hrw.org/fr/world-report/2022/country-chapters/380881>

- dysfonctionnement au sein de l'armée,
- Connivences entre responsables militaires et groupes armés,
- le trafic illicite des minerais et autres ressources naturelles,
- Trafic illicite d'armes,
- Complicité entre les groupes armés et certains politiciens au niveau national, provincial et local,
- Conflits locaux et connexions sous régionales : Influences des pays voisins dans le pillage des ressources naturelles et matières premières de la RDC (tension avec des pays limitrophes),
- Participation des puissances internationales dans le pillage des ressources de la RDC à travers leurs multinationales et les pays voisins de la RDC;
- Conflits coutumiers,
- Absence d'une bonne politique de prévention et de résolution des conflits interethniques,
- Revendications identitaires,
- Conflits fonciers (Causés par la politique foncière coloniale injuste)
- Défaillances des services de sécurité et des renseignements,
- Absence d'une bonne politique socio-économique,
- Absence d'une justice distributive,

 **Quelques pistes de solution :**

- Restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble de l'étendue de la République,
- Doter la RDC d'une armée forte, professionnelle et républicaine (équipement, formation et encadrement),
- Améliorer les conditions de vie des militaires,
- Améliorer le social (conditions de vie) des congolais,
- Promouvoir une politique de développement communautaire prenant en compte les aspirations du peuple de la base au sommet,
- Adopter des sanctions internationales à l'égard des Etats, Entreprises ou individus tant congolais qu'étrangers,
- Réhabiliter la justice civile et militaire pour lutter contre l'impunité, la corruption ou la trahison,
- Encourager la coopération civilo-militaire,
- Renforcer les services de sécurité et ceux des renseignements par un bonne politique des recrutements,
- Mise en place d'un tribunal spécial pour la RDC.

## 2. Les FARDC, un géant aux pieds d'argile

Certes par ses formations et ses conseils, la MONUSCO a beaucoup contribué à la réforme et au renforcement des capacités de l'armée congolaise, cependant, jusqu'aujourd'hui, cette armée peine à assurer la protection des frontières du pays et à imposer la paix à l'intérieur des frontières du Congo pour sécuriser les citoyens congolais.

Il est vrai que les soldats congolais sont des bons combattants, mais la réalité du terrain montre que les problèmes d'ordre organisationnel, structurel et fonctionnel font de l'armée congolaise, un géant aux pieds d'argile.

Ce disfonctionnement observé au sein de l'armée congolaise peut se justifier principalement par la présence des réseaux mafieux alimentés par l'affairisme des officiers militaires (minerais, bois, poissons ou vente d'armes et autres activités commerciales), la corruption ainsi que la politisation de l'armée.

La conséquence de tout cela est que l'armée d'un si grand pays comme la RD Congo ne parvient pas, non seulement à sécuriser ses frontières, mais aussi et surtout à remettre de l'ordre à l'intérieur du pays.

Eu égard à tout cela, il devient donc facile de dire que la RDC a des bons combattants mais n'a pas encore une bonne armée convenant à sa taille, raison pour laquelle un travail sérieux mérite d'être fait par les autorités congolaises pour relever le niveau de cette armée.

### **Causes principales**

- Affairisme des officiers militaires à la tête de l'Armée (magouilles au sein de l'armée),
- des chaînes de commandements parallèles, autonomes de l'Etat-major central,
- la corruption et les détournements généralisés,
- Manque de stratégie globale en matière de sécurité,
- La mauvaise intégration des ex-rebelles (exemple : le brassage et le mixage),
- Mauvaise politique de recrutement et de gestion de carrière des militaires (avancement en grades) ;
- Absence des formations adéquates ;
- Mauvaises conditions de vie sociale des militaires et autres agents de sécurité,
- Impunité (absence des sanctions exemplaires en cas de violation de la loi et des règles militaires)
- Manque des moyens pour l'armée pouvant lui permettre de répondre aux besoins urgents en termes d'équipements, de personnels et des renseignements,
- Manque d'équipements modernes et de bonne qualité,

### **Quelques pistes de solution**

- Volonté politique à remettre l'armée sur les rails,
- Remettre de l'ordre au sein de l'armée en procédant à l'assainissement de toute la chaîne des commandements,
- Restaurer la discipline au sein de l'armée et ce à tous les niveaux,
- Renforcer les capacités opérationnelles de l'armée en termes de formation et équipements,

- Application stricte de la loi de programmation sur l'armée,
- Accompagner la loi de programmation par une stratégie globale de sécurité à court, moyen et long terme,
- Reconstruire le système judiciaire militaire et civil pour mieux lutter contre l'impunité, l'impunité ou toute sorte de trahison,
- Améliorer les conditions de vie des militaires,
- Doter l'armée d'équipements modernes et sophistiqués,
- Doter l'armée des moyens suffisants pour lui permettre de faire face aux besoins urgents de sécurité,
- Restaurer une politique rigoureuse dans le processus de recrutement des soldats et de la gestion de leurs carrières (avancement en grades),

### **3. Une police nationale toujours peu professionnelle**

Plusieurs rapports internes du CLC à Kinshasa comme à l'Est de la République, dénoncent des dérapages de la police dans l'accomplissement de ses missions comme :

- La répression violente des manifestations pacifiques,
- La barbarie et la violence qui caractérisent les éléments de la Police nationale congolaise à l'égard des citoyens,
- Les tracasseries de tout genre,
- La corruption généralisée ;
- L'ivresse en plein travail ;
- Etc.

D'après les rapports des représentants du CLC dans le diocèse pilote de Goma, 80% des congolais consultés à Goma, Rutshuru, Masisi, Nyiragongo et Walikale, estime se sentir en insécurité devant un policier congolais car ce dernier considère souvent la population comme son adversaire au lieu de collaborer avec elle comme allié.

Cependant, il est important de noter qu'il existe une fange des policiers, petite soit-elle, qui reste digne, exemplaire et qui ne ménage aucun effort pour aider la police à sortir dans cette situation.

#### **Causes principales:**

- la carence d'effectifs dans les unités stratégiques ;
- la sous instruction des officiers de la police judiciaire;
- la mauvaise condition de vie sociale;
- Absence d'une bonne politique de recrutement et de suivi de l'avancement en grade;
- L'indiscipline au sein de la police,
- Formation insuffisante dans le domaine de gestion des manifestations et de l'ordre public,
- Affairisme au sein de la police,
- La mauvaise utilisation des effectifs ;

#### **Quelques pistes de solution**

- Renforcement des capacités opérationnelles des unités de la police (formations et équipements),
- Bonne collaboration entre la police et la population civile,
- Restauration de l'ordre et de la discipline au sein de la police,
- Amélioration des conditions de vie sociale des policiers,
- Mise en place d'une bonne politique de recrutement des nouveaux policiers et de la gestion de carrière des policiers (avancement en grades),
- Restauration d'une bonne justice qui lutte farouchement contre l'impunité et autres antivaleurs au sein de l'armée et de la police,
- Réduction sensible des effectifs policiers affectés à la garde personnelle des dignitaires et des particuliers,

#### **4. Un processus démocratique en danger**

Au lendemain des élections générales de 2006, l'espoir de voir la RDC se remettre des conséquences de la guerre et s'ériger sur la voie démocratique avec des institutions fortes capables de concourir à l'amélioration des conditions sociales de la population s'est vite envolé malgré l'organisation de deux autres cycles électoraux (2011 et 2018).

Si la RDC a déjà réussi à organiser trois cycles électoraux dans moins de 20 ans et bientôt le quatrième en 2023, les contestations des résultats issus de chaque élection pour raison d'irrégularités, doivent interpeller l'opinion tant nationale qu'internationale sur l'état de la démocratie en RDC.

Ce qui étonne dans tout ça, c'est le rôle ambigu de la Monusco pendant les élections, qui ne se limite qu'à l'appui logistique, sécuritaire et quelques fois technique.

C'est pourquoi, bien qu'elle soit mandatée par le Conseil de sécurité à assurer « la transparence et la crédibilité du processus électoral », force est de constater que la participation de la Monusco à l'organisation des différentes élections n'a pas permis d'empêcher, encore moins de dénoncer les « irrégularités et les fraudes massives » observées lors des différents scrutins organisés en RDC.

Evaluant les élections de 2011, l'International Crisis Group (ICG) avait dénoncé le fait que ces élections se soient organisées dans un contexte politique caractérisé par<sup>12</sup>:

- Le déséquilibre politique en faveur de Joseph Kabila, le candidat à sa propre succession ;
- La modification de la constitution qui permet la mise en place d'un scrutin à un seul tour, beaucoup plus favorable au président Kabila car, les voix de l'opposition se révèlent "éparpillées" ;
- La nomination de "fidèles du pouvoir nommés à la Commission électorale (CENI) et à la Cour suprême",

---

<sup>12</sup> [www.afri.karabia.com](http://www.afri.karabia.com)

- L'interdiction d'accès aux listes électorales à l'opposition et aux observateurs,
- Les médias "contrôlés par l'Etat (qui) ont battu le rappel pour le président",
- Le risque de la fraude électorale,

La MOE SYMOCEL dans son rapport d'observation des élections générales de 2018 a estimé que le non-affichage des résultats n'a pas été de nature à garantir la transparence nécessaire à la compilation des résultats. Elle a poursuivi en affirmant que la compilation n'a pas non plus respecté les dispositions légales, dans la mesure où elle n'a pas été achevée dans les CLCR, comme requis par la Loi<sup>13</sup>, ce qui a constitué une grave irrégularité qui devrait compromettre la crédibilité des résultats proclamés. C'est dans cette même logique que la CENCO avait décidé de prendre acte des résultats publiés par la Centrale électorale tout en affirmant que « les données publiées ne correspondaient pas à celles en sa possession (données collectées par sa MOE JPC/CENCO)<sup>14</sup>.

C'est dans ce contexte que l'opposition dirigée par le candidat de la coalition LAMUKA, Martin FAYULU est allé loin en organisant une série des manifestations pour réclamer ce qu'elle qualifie de «**la vérité des urnes** ».

C'est avec amertume que le peuple congolais assiste encore aux mêmes scènes à quelques mois de l'organisation des élections prévues en 2023, et comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, la RDC est encore loin de sortir du cercle vicieux qui l'empêche de se développer.

Le problème c'est que ces élections mal organisées à dessein pour conserver un pouvoir non-mérité sont à la base des « chaos électoraux », ouvrant ainsi la voie à des crises politiques qui perdurent et empêchent toute stabilisation du pays malgré la participation logistique indispensable de la MONUSCO au vu de l'état de délabrement très avancés des infrastructures de communication en RDC.

Il convient de rappeler à la MONUSCO qu'il ne suffit pas seulement d'organiser les élections pour installer la bonne démocratie et la bonne gouvernance, mais l'important c'est d'organiser des bonnes élections car les élections mal organisées, constituent une menace à la stabilité qui conduit souvent à des graves crises de légalité et de légitimité, du coup, elles deviennent porteuses des gènes du conflit et concourent à l'affaiblissement des institutions appelées à résoudre les vrais problèmes du pays ; ce qui constitue donc une contradiction entre le mandat de la MONUSCO et son action sur terrain.

---

<sup>13</sup> Rapport d'observation des élections directes de 2018 et 2029 de la SYMOCEL (Mai 2019) p.80 sur <https://www.eisa.org/pdf/drc2019symocel.pdf>

<sup>14</sup> Rapport final de la MOE JPC/CENCO, Elections présidentielles, législatives et provinciales en République Démocratique du Congo 2018 et 2019, sur <https://cejprdc.org/>

Profitant ainsi de la faiblesse des institutions ainsi que de celle de la MONUSCO, les autorités congolaises ont souvent recouru à des méthodes anti-démocratiques en personnifiant le pouvoir et en utilisant illégalement les moyens de l'Etat pour asseoir leur légitimité. Raison pour laquelle on constate aujourd'hui que ; la justice est politisée, le parlement est devenu une simple chambre d'enregistrement, les institutions d'appui à la démocratie sont privatisées, la presse est clochardisée, les services de défense et de sécurité (armée, police, autres services de sécurité) abandonnés ou transformés en outils de tracasserie, l'administration publique et les services du portefeuille de l'Etat minés par la corruption et la fraude.

Conséquences ; les droits de l'homme sont bafoués, la corruption et la fraude sont généralisées et systématisées, la justice distributive est aux abonnés absents, les notions de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ne sont que chimériques.

Bref : Ce cercle vicieux ne peut en aucun cas, permettre à la Monusco de stabiliser la RDC.

#### Causes principales:

- Les séquelles de la guerre,
- La faillite de l'Etat,
- Fraude et Corruption généralisées,
- Environnement économique malsain,
- Le tribalisme,
- Le népotisme,
- Le clientélisme,
- Le fanatisme ;
- L'injustice sociale
- L'absence de fermeté de la part de la MONUSCO,

#### Quelques pistes de solution :

- Restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble de la République ;
- Le respect et l'application stricte du principe de séparation du pouvoir ;
- Promotion des programmes d'éducation civique et politique ;
- Reconstruction d'un système judiciaire capable de statuer en toute responsabilité, indépendance et impartialité, sur les contentieux électoraux et la lutte contre la corruption ;
- Simplification de l'accès des candidats aux éléments de preuve faisant foi lors des contentieux électoraux, par la révision des dispositions légales y relatives ;
- Vote d'une loi électorale juste et impersonnelle ; qu'il s'agisse des procédures de gestion et de traitement des résultats ou de leur publication ;
- Restaurer le mode de scrutin à deux tours,
- Restructuration consensuelle de la CENI en vue d'améliorer son organisation et son fonctionnement;
- Adoption des sanctions internationales contre toute personne impliquée dans la fraude électorale ou empêchant la bonne tenue dans le délai constitutionnel, des élections conformes aux normes internationales ;
- Procéder aux profondes réformes des services publics,

- Mener une lutte acharnée contre les antivaleurs comme : la corruption, le népotisme, le tribalisme et l'autoritarisme,
- Plus de fermeté de la part de la communauté internationale et surtout de la MONUSCO contre les abus du pouvoir observés dans le chef des autorités congolaises qui obstruent le processus démocratique,
- Améliorer le climat des affaires,
- Améliorer les conditions socio-économiques des congolais dans tous les domaines,
- Promouvoir la justice distributive,
- Insérer le principe de double degré de juridiction dans la loi électorale;
- Favoriser un traitement égalitaire de tous les candidats par les médias, en particulier ceux du service public ;
- Mettre en œuvre les recommandations de la MOE CJP/CENCO, de l'UA, de l'OIF et des autres missions d'observation électorale dont la SYMOCEL
- Etc.

### 5. Les violations des droits de l'homme toujours d'actualité,

En scrutant de près la situation de la RD Congo dans le domaine des droits de l'homme, de la liberté de la presse et d'expression, là encore l'efficacité de la Monusco est restée très limitée.

Il est vrai que la MONUSCO a aidé la RDC à s'inscrire sur la voie électorale, mais 20 ans plus tard, la Mission n'a pas été à mesure d'empêcher la trentaine de morts après les élections frauduleuses de 2011 et les 42 morts recensés par les ONG après les violentes manifestations contre la loi électorale de janvier 2015, des dizaines des morts lors des manifestations contre le 3<sup>ème</sup> mandat de Joseph Kabila et des dizaines des morts lors des manifestations contestant les résultats électoraux proclamés par la CENI (élections 2018).

C'est vrai que la MONUSCO a aidé la RDC dans la restauration de la démocratie et le respect de la liberté d'expression, mais 20 ans plus tard, la Mission n'a pas été à mesure d'empêcher la répression politique toujours d'actualité sous le régime TSHISEKEDI, avec plusieurs leaders politiques de l'opposition ainsi que des activistes de la société civile et des lanceurs d'alertes, arrêtés pour avoir exprimé une opinion contraire à celle du pouvoir; c'est le cas de l'honorable **JM KABUND-A-KABUND, Jacky NDALA, Jean Paul Ngahangondi**, député provincial du Nord-Kivu, Hon. **Didier Lukogho**, député provincial de Lubero, sans oublier **Luc Malembe** porte-parole de l'opposition à Bunia en Ituri et des plusieurs militants des mouvements citoyens (LUCHA, FILIMBI, VERANDA MUTSANGA, JICHO LA RAHIYA, MNC, etc.), des artistes et d'autres défenseurs des droits de l'homme comme le dirigeant de la société civile à Bunia **Christophe Adubango** ; alors que d'autres leaders politiques favorables au pouvoir sont libérés dans des conditions souvent litigieuses comme c'est fut le cas de plusieurs suspects dans les affaires du détournement des fonds dont la plus célèbre reste celle relative au programme de 100 jours de la présidence. Précisons cependant que la plupart de ces prisonniers d'opinions cités ci-haut, ont déjà recouvré leur libérés après avoir passé plusieurs mois en prison.

Il est plus que nécessaire de souligner que la situation des droits de l'homme est devenue très critique dans les provinces sous Etat de siège où les autorités militaires profitent de cette situation exceptionnelle qui n'a fait que trop durer, pour se permettre de violer sous le regard impuissant de la MONUSCO, plusieurs droits et libertés fondamentaux des citoyens (La liberté de manifester, de se réunir, d'association, de circuler, liberté d'expression, etc.).

C'est vrai que la MONUSCO a beaucoup contribué dans l'effectivité du respect de la liberté de la presse, mais 20 ans plus tard, la Mission n'a pas été à mesure d'empêcher les assassinats des journalistes, les fermetures des médias hostiles au pouvoir, les arrestations ou les expulsions des journalistes ayant donné les informations qui choquent le pouvoir Tshisekedi (Ex : Perrot LUHARA) ou d'autres journalistes d'investigation comme ce fut le cas de deux journalistes, un Américain et un Congolais, arrêtés mercredi 13 juillet à Lubumbashi par les services des renseignements (Nicolas Niarchos et Kazadi Kamuanga).

Vingt ans plus tard, la MONUSCO a beaucoup fait mais l'efficacité de son action dans ce domaine reste discutable et cela se justifie par le fait qu'elle ait choisi d'éviter de s'immiscer dans les affaires judiciaires congolaises en se limitant seulement aux dénonciations et aux recommandations pour ne pas tomber en disgrâce avec les régimes successifs du Congo, malheureusement ses protestations régulières contre les violations des droits de l'homme ainsi que ses recommandations sont souvent restées lettre morte pendant que la population congolaise ne faisait qu'en pâtir.

#### **Causes principales:**

- L'absence d'un système judiciaire efficace dans les régions reculées de la RDC
- Le non-respect du principe de séparation de pouvoir ;
- Le népotisme,
- L'autoritarisme ;
- La corruption ;
- Le fanatisme ;
- L'intolérance politique ;
- La défaillance des services d'ordre et de sécurité,
- Système judiciaire défaillant qui favorise l'impunité,
- Absence de fermeté de la part de la MONUSCO,

#### **Quelques pistes de solution :**

- Restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national,
- Réformes profondes des services de sécurité,
- Stricte respect du principe de séparation des pouvoirs,
- la reconstruction effective du système judiciaire qui lutte sans relâche contre l'impunité des crimes,
- favoriser l'accès à la justice pour tout le monde,
- Plus de fermeté de la part de la communauté internationale et surtout de la MONUSCO contre les autorités congolaises impliquées dans les violations des droits de l'homme,

- Adoption des sanctions internationales contre les personnes impliquées dans les violations des droits de l'homme,
- Mise en place d'un tribunal spécial pour la RDC (justice transitionnelle)
- Renforcement des capacités des forces de défense, de la police et des services de sécurité en matière des droits de l'homme,

## **6. Les violences sexuelles, une triste réalité qui ne disparaît pas**

Plus de 20 ans après le déploiement de la mission en RDC, l'on remarque quelques avancées en matière de lutte contre les violences sexuelles, mais malgré quelques résultats positifs enregistrés, les crimes sexuels demeurent préoccupants, surtout dans les zones occupées par des groupes armés (villages non contrôlés par l'armée).

Cependant, il est nécessaire de signaler que les divers scandales d'abus sexuels dans lesquels certains casques bleus étaient impliqués, ont aussi terni l'image des soldats de la paix malgré les efforts fournis par la Mission pour endiguer ce fléau.

### **✚ Causes principales:**

- La persistance des conflits armés,
- Les problèmes liés à l'intégration des anciens rebelles aux rangs de l'armée régulière ;
- Le sous-financement structurel du secteur de sécurité.
- La défaillance des services d'ordre et de sécurité,
- Le régime d'impunité,
- Volonté politique insuffisante,
- Absence de l'autorité de l'Etat sur certaines parties du territoire nationale,
- Appareil sécuritaire défaillant,
- Système judiciaire défaillant qui favorise l'impunité,
- Problèmes d'ordre Culturels avec les coutumes paternalistes rétrogrades ;

### **✚ Quelques Pistes de solution :**

Il faut chercher des solutions à long terme qui passent par :

- la reconstruction effective du système sécuritaire (armée et police disciplinées et garantes de l'ordre),
- la reconstruction effective du système judiciaire qui lutte sans relâche contre l'impunité des crimes sexuels,
- le rétablissement des structures publiques (de santé et d'éducation notamment) sur l'ensemble du pays.
- Restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national,
- Réformes profondes des services de sécurité,
- Renforcement des lois relatives à la lutte contre les VSBG,
- Adoption des sanctions internationales contre les personnes impliquées dans les crimes des violences sexuelles basées sur le genre,
- Mise en place d'un tribunal spécial pour la RDC (justice transitionnelle)

- Promotion de la politique de changement de mentalité dans le chef de la communauté nationale (implication de toutes les couches sociales dans la lutte contre les VSBG),

## **7. L'exploitation illicite des ressources naturelles au cœur de la pérennisation du conflit à l'Est de la RDC**

En analysant profondément la question de l'activisme des groupes armés en RDC, l'on constatera avec amertume que la quasi-totalité des grandes zones minières de l'Est de la RDC est occupée par les groupes armés qui exécutent un plan de pillage des richesses de la RDC au profit de certaines personnalités militaires, politiques et économiques tant congolaises qu'étrangères.

Un rapport du sénat congolais indiquait en 2009 que 80% des exportations de minerais échapperaient au contrôle de l'État dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du maniema<sup>15</sup>.

En parcourant le rapport des experts de l'ONU du 10 juin 2021, le document renseigne qu'entre 2020 et 2021, des combattants de l'URDPC/CODECO, du groupe Bon Temple et de la FDBC ont attaqué et occupé des mines d'or et pillé des centres de commerce de l'or dans la partie ouest du territoire de Djugu à Banyali-Kilo et à Walendu-Djatsi.

Dans le même angle d'idée, le rapport de mi-parcours du groupe d'experts des nations unies sur la RDC (S/2020/1283), indique que dans le territoire de Beni, la culture, la récolte et la vente de cacao étaient en partie liées à l'activité des ADF, de groupes Maï-Maï, d'agresseurs armés non identifiés et de membres des FARDC .

La question qu'on se pose est celle de savoir comment ces groupes armés et ces officiers des FARDC impliqués dans ce trafic parviennent à exporter ces matières premières sur les grands marchés internationaux.

Il est important de reconnaître que, malgré toutes les initiatives mises en place au sein de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), afin d'assurer la traçabilité des matières premières et le contrôle des exploitations minières dans la sous-région, plusieurs rapports d'experts sur le Congo démontrent clairement que certains pays de la région (comme le Rwanda et l'Ouganda) continuent malheureusement, à participer aux pillages des matières premières de la RDC pour nourrir illégalement leur économies nationales.

Rappelons par ailleurs que c'est dans cette convoitise pressante, que les deux partenaires, l'Ouganda et le Rwanda en vinrent à se battre, par deux fois, en mai et en août 1999, pour le contrôle de la production du diamant dans la région de Kisangani.

---

<sup>15</sup> Rapport final du 11 juin 2009 sur <https://www.mediaterre.org> > [redirect](#)

D'après le rapport du groupe d'experts de l'ONU du 6 juin 2019 à son point 147, le Groupe affirme avoir enquêté sur plusieurs affaires de contrebande de l'or artisanal et a constaté que la plupart de l'or congolais était passé en contrebande via des pays voisins jusqu'à Doubaï, leur principale destination<sup>16</sup>, tandis le rapport de l'ONU du 20 décembre 2019 a signalé le fait que la société Aldango Entity, Ltd ait installé une raffinerie d'or à Kigali et commencé à exporter officiellement d'importantes quantités d'or vers le mois de mars 2019<sup>17</sup> alors que tout géologue avertit sait très bien que le Rwanda ne dispose pas des gisements importants d'or.

Selon toujours les experts de l'ONU sur la RDC, on retrouve en Ouganda quatre grandes entreprises de raffinage d'or et de prestation de service dans ce domaine et tout l'or traité vient de la RDC<sup>18</sup>.

Etant donné que ces rapports démontrent clairement que la déstabilisation continue de l'Est de la RDC par certains pays voisins s'explique principalement pour des raisons économiques, plus personne ne peut donc plus s'étonner de constater que l'or, le cacao, le bois rouge, le coltan, la cassitérite du Congo bénéficient principalement aux pays voisins qu'aux congolais.

Jusqu'aujourd'hui, plus d'un congolais continue à s'interroger sur l'absence des sanctions contre les pays de la région qui sont impliqués dans le trafic d'armes avec des combattants congolais en échange des minerais, alors qu'il est clair que ce problème ne peut être réglé que si l'on arrive à imposer des sanctions sévères aux pays impliqués dans ces trafics illicites.

Il faut signaler que les résultats issus de plusieurs enquêtes internationales sur la question du pillage du Congo, démontrent que ce marché illégal s'étend au-delà des pays de la CIRGL avec les grandes puissances nord-américaines, européennes et aujourd'hui asiatiques qui exercent aussi une action décisive dans cette chaîne de pillage en achetant les produits miniers en provenance des zones sous-contrôle des groupes armés, surtout quand on sait que les provinces du Kivu et de l'Ituri sont non seulement très riches en gisements d'or, mais aussi les principales sources minières d'où proviennent la cassitérite et le coltan, deux matières largement utilisées en électronique. Cette attitude constitue donc un financement indirect des groupes armés illégaux qui contrôlent la production dans les zones minières en conflit.

Malheureusement, ce cercle vicieux dénoncé depuis plusieurs années restera sans effets significatifs aussi longtemps que le Rwanda et l'Ouganda continueront à bénéficier d'une impunité internationale malgré le fait que ces pillages soient documentés par plusieurs rapports des nations unies, quand bien même quelques entreprises européennes impliquées dans le commerce des métaux ont cessé leurs activités au Congo sous la pression d'ONG

---

<sup>16</sup> Rapport du groupe d'experts de l'ONU du 06 juin 2019 disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/136/11/PDF/N1913611.pdf?OpenElement>

<sup>17</sup> Rapport du groupe d'experts de l'ONU du 20 décembre 2019 disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/136/11/PDF/N1913611.pdf?OpenElement>

<sup>18</sup> Rapport du groupe d'experts de l'ONU sur la RDC du 10 juin 2021 S/2021/560 disponible sur <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>

internationales comme Global Witness<sup>19</sup> et du congrès américain qui a institué la loi Dodd-Frank, dite: «loi Obama» en vue de mettre fin aux souffrances des populations de la région et de stabiliser le climat économique.

Nous ne pouvons pas conclure ce point sans pour autant rappeler quelques faits qui ont progressivement terni l'image de la MONUSCO et accroître les soupçons de la population congolaise sur une probable implication de la Mission ou du moins de ses agents dans le pillage des ressources naturelles et matières premières de la RDC. Il s'agit des deux cas qui ont défrayés la chronique à savoir: l'interception à la frontière avec le Rwanda, d'un véhicule de la MONUSCO rempli de plus d'une tonne de minerais ainsi que la saisie de 27 perroquets vivants achetés par les casques bleus de la Monusco à Kindu.

Bien que dans son communiqué de presse n° **CP/OSMR/100114** du 10 janvier 2014, la MONUSCO ait seulement reconnu l'utilisation frauduleuse d'un de ses véhicules à Goma<sup>20</sup> immatriculée 1727 pour opérer ce trafic illégal, cette justification n'a pas convaincu la population congolaise qui, dans sa grande majorité soupçonnait déjà la mission d'être impliquée dans les pillages des matières premières à l'Est de la RDC.

Il en a été de même le mercredi 8 janvier 2014, soit deux jours avant, lors de l'interception, suivie de la saisie des bagages des casques bleus de la Monusco à l'aéroport de Kindu (Maniema), de vingt-sept perroquets vivants, sans aucune autorisation. Malgré les interventions médiatiques du porte-parole de la mission de l'époque, le colonel Félix Prosper Basse, soulignant tant à la radio Okapi qu'aux autres médias nationaux et internationaux, que cet incident ne concernait que des individus et non pas la Monusco en tant qu'organisation<sup>21</sup>, la méfiance entre la population congolaise et la MONUSCO soupçonnée d'être impliquée dans des trafics illicites des ressources naturelles du Congo, n'a fait qu'accroître du jour au lendemain.

Ainsi, il faut admettre que les diverses accusations de trafics en tous genres faites contre les agents de la MONUSCO sont venues brouiller l'image de la Mission aux yeux de la population congolaise.

#### ***Quelques Causes :***

- Absence de l'autorité de l'Etat,
- Absence d'une volonté politique,
- Défaillances des institutions de lutte contre la Corruption et la fraude,
- Système judiciaire défaillant,

<sup>19</sup> Open Edition journals; Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux, Roland Pourtier  
<https://doi.org/10.4000/echogeo.10793>

<sup>20</sup> Voir le communiqué de presse de la MONUSCO n° **CP/OSMR/100114** du 10 janvier 2014 sur  
<https://monusco.unmissions.org/utilisation-frauduleuse-d%E2%80%99un-v%C3%A9hicule-de-la-monusco-%C3%A0-goma>

<sup>21</sup> Consulté sur <https://www.radiookapi.net/actualite/2014/01/10/rdc-saisie-de-27-perroquets-achetes-par-les-casques-bleus-de-la-monusco-kindu/>

- Appareil sécuritaire défaillant,
- Climat des affaires malsain,
- Complicité internationale (à travers certaines multinationales),
- Absence des sanctions internationales contre les Etats, les multinationales et les individus impliqués,
- Conditions socioéconomiques médiocres,

**✚ Quelques pistes de solution :**

- Restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue nationale,
- Reconstruire les systèmes sécuritaire et judiciaire efficaces
- Mettre en œuvre une bonne politique de lutte acharnée contre toute sorte de corruption et de fraude minière,
- Accompagnement sincère et efficace de la communauté internationale dans la lutte contre l'exploitation illégale des richesses du pays (meilleur suivi du mécanisme de certification, adoption des sanctions contre les individus, les multinationales ou les Etats complices),
- Imposition des sanctions internationales contre les pays impliqués dans ces trafics illicites,
- Extension des sanctions internationales contre les multinationales impliquées,
- Mise en place d'une politique socioéconomique favorable au développement,
- Gestion transparente du secteur minier,
- Renforcement des mécanismes de contrôle et de certification des minerais,
- Création des zones de développement où il faut installer des raffineries des minerais sur le sol congolais,
- Redistribution équitable des revenus générés par le secteur minier,
- Promotion de l'entrepreneuriat du jeune et de la femme,
- Réhabilitation des routes nationales et de dessertes agricoles,

## **8. Le trafic illégal d'armes et des effets militaires toujours d'actualité malgré l'embargo sur les armes**

Comme on l'a souligné ci-haut, l'ONU à travers le groupe d'expert sur le Congo, a énormément aidé le gouvernement congolais à mettre sur pied quelques mécanismes pour réduire la circulation illégale d'armes en RDC.

Cependant, avec l'activisme des groupes armés qui perdure en Ituri, au Nord et Sud-Kivu, il y a lieu de conclure que les armes continuent à circuler dans la région, et même l'embargo sur les armes n'a pas réussi à stopper ce trafic, le cas le plus illustratif reste celui de l'armement du M23 par le Rwanda sous les yeux de la MONUSCO qui n'a fait que crier partout que ce mouvement rebelle disposait d'un armement plus puissant que celui des casques bleus sans préciser d'où venaient ces armes.

Par ailleurs, dans son rapport du 23 décembre 2020<sup>22</sup>, l'ONU conclut que certains groupes armés jouent un rôle de proxy aux FARDC dans différentes zones de combat. Par conséquent, ils bénéficient d'un approvisionnement en armes venant directement de certains officiers FARDC, indique le même rapport. Plusieurs autres rapports de l'ONU citent les Forces armées de la RDC dans le ravitaillement des groupes armés en armements et munitions dans les provinces de l'Ituri, Nord et Sud-Kivu.

A part les FARDC, plusieurs témoignages des services de sécurité congolais couverts d'anonymat indiquent pour leur part que des pays de la région continuent aussi à contribuer au ravitaillement des groupes armés et milices dans l'Est de la RDC, c'est le cas actuellement du Rwanda et de l'Ouganda dans le soutien au M23.

Le rapport confidentiel du groupe d'experts des Nations unies de juin 2022 sur la RDC, transmis aux Etats membres du Conseil de sécurité de l'ONU et qui a fuité jeudi 4 août dernier, accuse ouvertement l'armée rwandaise d'avoir participé à des attaques contre des militaires congolais et d'avoir équipé et fourni des renforts au mouvement rebelle M23<sup>23</sup>.

En 2013 comme en 2022, il n'y a pas des doutes que l'armée rwandaise a procédé aux déploiements de ses troupes dans l'est de la RD Congo pour appuyer directement les rebelles du M23 dans des opérations militaires contre le Congo.

Or, plusieurs rapports des Ongdh dont celui de Human Right Watch de 2012 affirmaient déjà le fait que les rebelles du M23 qui sévissaient dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) étaient responsables de crimes de guerre commis à grande échelle, y compris des exécutions sommaires, des viols et des recrutements forcés.

Comme l'a indiqué le même rapport de 2012, il est donc clair qu'avec ces appuis militaires continus du gouvernement rwandais à ce groupe armé, certaines autorités rwandaises devraient être considérées comme complices de crimes de guerre et déférées devant la CPI à La Haye<sup>24</sup>.

Malheureusement, triste est de constater que malgré des millions des morts congolais, le Rwanda et l'Ouganda bénéficient toujours du silence coupable de l'ONU et de toute la communauté internationale en dépit de toutes les preuves démontrant cette complicité.

Si les rapports de l'ONU n'ont fait qu'accuser les éléments des FARDC et les pays voisins du Congo dans les trafics illégaux d'armes en RDC, les casques bleus ne sont pas aussi épargnés des critiques de la population qui les accuse d'être impliqués dans les trafics d'armes, surtout

---

<sup>22</sup> Rapport des experts de l'ONU sur la RDC du 23 décembre 2020 S/2020/1283 consultable sur <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>

<sup>23</sup> Rapport S/2022/479 des experts de l'ONU sur la RDC 14 juin 2022, consultable à l'adresse <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>

<sup>24</sup> Rapport HRW de 2013 publié sur <https://www.hrw.org/fr/news/2013/07/23/rd-congo-les-rebelles-du-m23-tuent-des-civils-et-commettent-des-viols>

après les évènements ayant fait le buzz le 27 novembre 2014 lorsque des soldats de la paix de la Mission de l'ONU ont été attrapés à Goma avec des treillis de la garde républicaine et accusés de trafic des uniformes de l'armée congolaise, bien que le porte-parole militaire de la Monusco, le lieutenant-colonel Prosper Félix Basse ait rapidement nié toute implication de la Mission dans un quelconque trafic de ce genre, en affirmant que l'officier ukrainien incriminé avait reconnu avoir cherché à acheter six uniformes de la garde républicaine congolaise pour les utiliser à la chasse à son retour dans son pays<sup>25</sup>.

Signalons que cet incident a alimenté des rumeurs d'un éventuel soutien des éléments de la Monusco aux rebelles ADF du fait qu'il est survenu au moment où plus d'une centaine de civils étaient tués à l'arme blanche en l'espace d'un mois et demi à Beni dans le Nord-Kivu.

Ainsi 19 ans après l'adoption de la résolution 1493 de l'ONU imposant l'embargo sur les armes en RDC, l'on peut dire que son bilan reste « très mitigé » car si d'une part grâce aux sanctions, elle a permis de limiter la circulation d'armes des stocks de l'armée congolaise aux groupes armés, de l'autre part les pays voisins continuent à inonder l'Est de la RDC, des armes de tout genre.

#### **Quelques Causes :**

- Absence de l'autorité de l'Etat,
- Faible contrôle de la circulation d'armes,
- Défaillance des services de sécurité et des renseignements,
- Connivence entre certains officiers des FARDC et les groupes armés,
- Mauvais encadrement des militaires congolais,
- Mauvaise gestion des stocks et de la chaîne d'approvisionnement d'armes au sein de l'armée et de la police,
- Complicité régionale (implication de certains pays voisins),
- Complicité internationale (absence des sanctions),
- Exploitation illégale des minerais,
- Conflits interethniques,
- Le processus DDR moins rigoureux, moins communautaire et parfois sans moyens,
- La corruption et l'impunité

#### **Quelques pistes de solution :**

- Restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire de la RDC,
- Promouvoir l'entrepreneuriat du jeune et de la femme,
- Réhabiliter les routes nationales et de dessertes agricoles,
- Promouvoir un programme DDRCS efficace,
- Reconstruire un système judiciaire capable de lutter contre la corruption et toute sorte de contrebande,
- Remettre de l'ordre dans la gestion des stocks et de la chaîne d'approvisionnements d'armes de la PNC et de l'armée,
- Favoriser le dialogue sincère et franc entre les communautés locales (inter ethnique),

<sup>25</sup> Consulté sur <https://observers.france24.com/fr/20141127-saisie-uniformes-militaires-goma-monusco-congo-rdc-fardc>

- Adopter des sanctions internationales contre les Etats, multinationales et individus impliqués dans le trafic illicite d'armes en RDC,
- Disponibiliser des moyens suffisants au P-DDRCs,
- Orienter le P-DDRCS vers la résolution des conflits avec les communautés locales,

## **9. Un processus DDR qui penne à stabiliser la partie Est de la République**

Le programme DDR étant au centre de la stratégie mise en place par la MONUSCO et le gouvernement pour consolider la paix et stabiliser la partie Est de la RDC, il constitue le pilier essentiel pour la réussite de la mission de l'ONU en RDC. Malheureusement, vingt ans plus tard, triste est de constater que malgré les moyens mis en œuvre pour financer ce programme, l'activisme des groupes armés n'a jamais cessé du fait que plusieurs ex-combattants démobilisés retournent dans les groupes armés faute d'un meilleur encadrement.

### **✚ Quelques causes :**

- Opérations militaires non-abouties, alimentant souvent les cycles de la violence en RDC,
- Défaillances des services de sécurité,
- Impunité,
- Corruption généralisée et détournement des fonds,
- Absence d'une bonne politique de prise en charge des rendus,
- l'inadéquation entre les programmes de formations reçues et la réalité économique du milieu d'origine,
- Absence d'une politique efficace promouvant l'entrepreneuriat local,
- Absence d'une bonne politique de développement communautaire,
- Insécurité pérenne dans plusieurs villages et localités du pays,
- Absence de l'autorité de l'Etat,
- Des violences inter communautaires continues,
- Complicité étrangère (ex : les ex-combattants FDLR rapatriés au Rwanda mais rattrapés dans les groupes armés appuyés par le Rwanda)

### **✚ Quelques Pistes de solution :**

- Restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du pays,
- Réformer profondément les services de sécurité pour mettre fin à l'insécurité pérenne qui règne dans plusieurs villages et localités du pays,
- Désarmer par la force tous les groupes armés de l'Est du pays,
- Investir dans la réintégration communautaire et sociale,
- Favoriser la participation active des chefs coutumiers, des groupes de défense des droits et des organisations de terrain (participation locale) dans le programme DDRCS,
- Le soutien régional et international sincère et positif à la RDC.

Cette analyse de la situation sur terrain basée sur l'évaluation des principales missions de la MONUSCO plus de 20 après, nous permet de dire que malgré tous les efforts fournis par la

mission dans tous les secteurs sus évalués, l'insécurité permanente qui règne au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri est une preuve de l'inefficacité de la Monusco et de l'incapacité chronique de l'armée congolaise à restaurer l'ordre et la sécurité sur le territoire national. Ce qui s'apparente donc à un échec de la Mission et du gouvernement congolais, ouvrant la voie à une sorte de mise de la RDC sous tutelle internationale savamment montée.

### **10. Un plan de transition en déphasage avec les attentes de la population congolaise**

Le slogan « **Monusco dégage !** », très utilisé par les manifestant hostiles à la MONUSCO n'est pas à prendre à la légère, il exprime la colère et le désarroi d'une population fatiguée de compter ses millions des morts en présence d'une des plus importantes missions de l'ONU jamais déployées dans le monde.

Il est vrai que les efforts de maintien de la paix de l'ONU en RDC depuis la fin de la deuxième guerre du Congo durent déjà plus de 20 ans, avec autant des succès ci-dessus évoqués et que nous pouvons citer une nouvelle fois, à savoir ; la réunification du pays, la tenue de trois cycles électoraux et les autres appuis des diverses natures pour stabiliser le pays de Lumumba, néanmoins plus de 20 ans plus tard, l'Est de la RDC continue à saigner et la population congolaise fatiguée par ces tueries, ne voit plus l'importance du maintien des troupes de la MONUSCO en RDC, raison pour laquelle elle s'exprime ouvertement contre cette Mission, malgré les violences déplorées.

Par ces manifestations, la population du Kivu, tient à exprimer son cri de cœur à la communauté internationale pour dire, une fois encore, qu'elle n'en peut plus de voir un échantillon de près de 15000 casques bleus se limiter à mener des patrouilles et des opérations mais qui n'aboutissent pas à des résultats attendus, à savoir : la protection de civile et la stabilisation de la RDC. Au lieu de neutraliser les groupes armés, toujours aussi nombreux dans l'Est du pays, l'on constate que la Monusco ne fait que limiter les dégâts plutôt que de résoudre le problème.

En effet, dans sa note de plaidoyer du 22 juin 2022, le CLC en tant qu'une structure proche de la population, avait bel et bien prévenu la MONUSCO du sentiment d'insatisfaction de la population du Kivu par rapport aux résultats du travail réalisé par la mission pendant 22 ans de service en RDC avec les moyens colossaux mis à sa disposition, tout en l'invitant à redoubler les efforts pour répondre au mieux aux attentes de la population à savoir ; la paix et la sécurité.

Pour assurer un départ avec succès des forces onusiennes dans un délai raisonnable, le CLC avait dans cette note, recommandé à la MONUSCO de (d'):

- 1) Apporter aux FARDC un appui conséquent en matière des renseignements, de technique militaire et de logistique,
- 2) Œuvrer pour la montée en puissance des FARDC,
- 3) Faire pression sur le gouvernement congolais pour une bonne prise en charge des militaires,

- 4) Mener les enquêtes sérieuses sur l'implication rwandaise dans le conflit à l'Est de la RDC, en faisant usage des équipements modernes dont elle dispose,
- 5) Mettre à la disposition du conseil de sécurité, toutes les preuves de l'implication rwandaise dans la guerre de l'Est de la RDC,
- 6) Mobiliser la communauté internationale sur la levée de l'embargo sur les armes qui pèse sur la RD Congo.
- 7) Plaider pour la mise en place d'une cour spéciale sur la RD Congo,

Et comme si cela ne suffisait pas, après plusieurs entretiens avec la MONUSCO, par le biais de la section Affaires politiques, le CLC avait proposé d'organiser une tribune d'expression populaire vers le mois d'août, qui devrait mettre la MONUSCO en face de la population de Goma en vue de créer un cadre d'échanges entre les deux parties sur les questions non seulement liées à l'adoption de la résolution 2641 du conseil de sécurité ayant prolongé l'embargo sur les armes en RDC, mais aussi sur les réalisations de la MONUSCO durant les 22 ans de présence en RDC.

Malheureusement, un mois plus tard, suite aux propos maladroits tenus par certains officiels de la Mission cherchant à atténuer l'implication du Rwanda dans la guerre menée par les m23, la situation s'est envenimée, dégénéralant jusqu'à devenir incontrôlable.

Rappelons qu'au cours d'un point de presse bimensuel animé le mercredi 13 juillet, le porte-parole de la Monusco, Matthias Gillman a affirmé que le groupe armé du M23 disposait des armes plus sophistiquées que ce que disposent les autres groupes armés en général, et même plus que la MONUSCO et les FARDC ; déclaration qu'on peut juger d'un aveu d'impuissance de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC censée assurer la protection de la population.

C'est dans ce contexte que, dans une correspondance adressée à la Monusco, le gouvernement décida de procéder à l'expulsion du porte-parole de la mission onusienne, Monsieur Mathias Gillman, lui reprochant ainsi d'avoir tenu des propos « indéliques et inopportuns à la base des tensions qui ont causé 36 morts parmi lesquels 32 civils congolais et 4 casques bleus de la Monusco et au-delà de 170 blessés dans le Nord et Sud-Kivu »<sup>26</sup>.

Pour rappel, en juillet 2022, accusée d'inefficacité dans sa lutte contre les groupes armés de l'est de la République démocratique du Congo (RDC), des centaines de manifestants en colère, après avoir barricadé les grandes artères de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, ces manifestants scindés en deux groupes ont pris d'assaut le siège local de la Monusco ainsi que sa base logistique qu'ils ont saccagé et pillé. D'autres manifestations ont eu lieu à Beni et à Butembo et à Uvira.

Même si dans sa déclaration n° DEC 001/CLC-NK-DGMA/08-2022 du 05 juillet 2022 le CLC s'était réjoui des conclusions du rapport final du groupe d'experts des Nations unies la

---

<sup>26</sup> Bilan publié par la radio okapi sur <https://www.radiookapi.net/2022/08/03/actualite/securite/bilan-revu-des-manifestations-anti-monusco-en-rdc-36-morts>

République démocratique du Congo du 10 juin 2022 en rapport avec l'insécurité à l'Est<sup>27</sup> confirmant le soutien militaire du Rwanda au mouvement rebelle du M23, il estime que cela aurait été fait bien avant comme il l'avait recommandé.

En tant que structure de lutte non violente, par son communiqué de presse n° 003/CLC- NK-DGMA/07-2022 du 26 juillet 2022, suivi de plusieurs autres initiatives populaires, le Comité laïc de coordination avait appelé tous les manifestants à cesser de recourir aux actes de pillages, mais d'observer le caractère pacifique de cette action citoyenne qui valait son pesant d'or, ce qui avait été suivi par la population.

Le Comité Laïc de Coordination regrette donc qu'en dépit de tous les efforts qui ont été fournis par la société civile (y compris le CLC) et par le gouvernement congolais pour baisser la tension afin d'ouvrir la voie à un dialogue sérieux sur l'adoption d'un plan de retrait accéléré de la MONUSCO, un convoi des troupes tanzaniennes appartenant à la FIB de la MONUSCO venu de l'Ouganda (le 31 juillet 2022), s'est permis de traverser illégalement les frontières de la RDC, en tirant à bout portant sur les policiers et les habitants de KASINDI pour assurer un passage forcé vers BENI.

Par ces actes inadmissibles, le CLC constate qu'il y a eu une rupture de confiance entre la mission et la population, ce qui justifie le fait que le plan de retrait initialement adopté en commun accord avec le gouvernement congolais ne soit plus à prendre en considération, d'où la nécessité d'adopter un nouveau plan de retrait accéléré des casques bleus de la RDC.

Estimant que cet acte de mépris à l'égard du peuple congolais ne peut plus permettre aux parties prenantes de réévaluer le plan de sortie dans les conditions requises, le CLC invite la mission onusienne à entendre la voix du peuple congolais qui exige son départ du pays, en réduisant significativement ses effectifs militaires avant toute autre discussion relative à l'évaluation du plan de retrait de la MONUSCO,

Considérant que le plan de transition proposé par la MONUSCO (sans aucun chronogramme) est loin de répondre au désir du peuple congolais qui veut le départ de la MONUSCO, le Comité laïc de coordination propose ce plan de retrait accéléré pour éviter toute sorte de retrait précipité et non-maitrisé.

---

<sup>27</sup> <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/338/71/PDF/N2233871.pdf?OpenElement>

### **III. PROPOSITION D'UN CHRONOGRAMME DE RETRAIT ACCELERE**

La résolution 2612 de 2021 prolongeant le mandat de la MONUSCO pour 2022 étant assis sur deux priorités stratégiques (piliers importants) à savoir ; la protection des civiles et l'appui à la stabilisation, le CLC croit qu'avec un peu de volonté, c'est possible d'y arriver avec un effectif significativement réduit et dans un délai réduit, c'est pourquoi les propositions ci-dessous seront faites pilier par pilier.

#### **A. PILIER 1: LA PROTECTION DES CIVILES**

Alors que la résolution 2612 de 2021 donne à la MONUSCO le mandat de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une protection efficace, rapide, dynamique et intégrée des civils se trouvant sous menaces de violences physiques dans les provinces où la Mission est déployée, et en particulier dans l'Est de la République démocratique du Congo, la réalité sur terrain montre que la Mission est loin de bien jouer son rôle en cette matière.

Pour être clair, la résolution est allée plus loin en lui autorisant de tout mettre en œuvre pour dissuader, empêcher tous les groupes armés et toutes les milices locales de commettre des violences contre les populations ou en intervenant pour y mettre fin en les désarmant et en appuyant ou en engageant des initiatives de médiations locales pour empêcher l'intensification de la violence ; malheureusement jusque-là, les groupes armés ne font qu'opérer quand ils le veulent et la réaction de la MONUSCO semble être très minime.

Même si le mandat autorise la MONUSCO à Mener, à l'appui des autorités de la République démocratique du Congo, de façon unilatérale ou conjointement avec les FARDC, des offensives ciblées et énergétiques en vue de neutraliser les groupes armés et de contribuer à réduire la menace qu'ils constituent pour l'autorité de l'Etat et la sécurité des civils ; la déclaration du porte-parole de la mission alertant sur l'armement sophistiqué du groupe rebelle M23 sans préciser par quel canal il a acquis ces armes, a témoigné de son incapacité à résoudre ce conflit à cause de son manque de courage à dénoncer ouvertement les acteurs régionaux incitateurs de la violence en RD Congo.

Certes, d'après l'esprit de cette résolution ainsi que de la directive des opérations conjointes signée le 07 décembre 2021 entre la MONUSCO et le gouvernement congolais, le rôle principal de la mission est de protéger les civils Congolais, cependant, triste est de constater que, après plus d'une vingtaine d'années de présence des forces onusiennes en République Démocratique du Congo, les civils congolais continuent à se faire massacrer en milliers et voir leurs biens pillés, détruits ou brûlés, malgré la présence de la MONUSCO.

Le Baromètre Sécuritaire du Kivu, une initiative qui suit de près le conflit, estime que le nombre des civils tués dans des attaques armées entre mai 2021 et avril 2022 a doublé par rapport à l'année précédente, avec un bilan de 2 500 tués. Chose étonnante est le fait que les tueries et autres massacres se commettent même à proximité des camps des FARDC et de ceux de la MONUSCO. Ce qui remet en cause la capacité des forces de sécurité étatiques et

internationales (MONUSCO) à protéger les populations civiles et entache sensiblement la crédibilité et la réputation de la mission.

Néanmoins, il convient de rappeler qu'en octobre 2013, l'appui de la MONUSCO aux forces congolaises à travers sa brigade d'intervention (FIB), a permis aux FARDC de repousser le M23 des alentours de Goma et de le chasser à l'extérieur des frontières congolaises. Ce qui veut dire qu'avec un minimum de volonté, il est possible pour la MONUSCO et les FARDC de neutraliser tous ces groupes armés et restaurer la paix en RDC en un temps record.

Alors que la résolution 2612 limitait le nombre maximum de l'effectif militaire à 13.500, le monitoring de la situation sur terrain montre que la grande majorité de l'effectif militaire de la monusco n'est pas engagé dans les opérations offensives.

Bien que la communication faite par la MONUSCO donne souvent l'impression que tous les autres casques bleu avaient un mandat offensif (celui d'user de la force pour protéger les civils), la réalité sur terrain a démontré que ce n'était pas le cas, car jusque-là, le chapitre sept n'est réservé qu'à la FIB, tandis que le reste de la force dispose toujours de la latitude de suivre le chapitre quatre, qui est la mission d'observation, sans oublier l'influence de leurs pays d'origine qui les découragent à s'engager dans des missions dangereuses.

Malheureusement, la brigade d'intervention (FIB), ayant un mandat offensif ; celui de combattre directement les groupes armés avec les FARDC, n'est qu'une unité d'environ 3 000 hommes sur 14 000, ce qui est une proportion minime, de nature à ne pas encourager les forces combattantes de la mission.

Cette passivité trop excessive des forces onusiennes peut donc être à la base de son inefficacité sur le terrain, du fait la plupart des Etats contributeurs des troupes privilégient, par peur du danger, la simple interposition et non le rétablissement de la paix, au besoin par la force. »

Sans aucun doute, le CLC estime que la "bureaucratization" de la Monusco, est aussi l'une des raisons qui justifient son incapacité opérationnelle à protéger les civils et mettre fin par la force aux groupes armés malgré le plus gros budget et le plus grand effectif dont elle dispose pour réaliser son mandat.

La persistance des tueries à l'Est de la RDC est donc une grande déception pour le peuple congolais dans son ensemble, qui espérait que la directive des opérations conjointes signée le 7 décembre 2021 entre les FARDC et la MONUSCO, devrait être une occasion de l'application stricte de la force par l'ensemble de la force tel que prévu par le chapitre sept de la charte de l'ONU, ce qui justifie la colère du peuple congolais qui se demande pourquoi continuer à maintenir les soldats de la paix de l'ONU dans le pays alors qu'ils ne peuvent pas résoudre les problèmes d'insécurité auxquels il fait face.

La MONUSCO étant une mission qui œuvre pour la restauration de l'Etat de droit en RDC, est donc invitée à respecter la volonté du peuple congolais pour lequel elle est déployée, mais

qui ne veut plus de sa protection. Il est de son devoir de considérer ce que pense le peuple congolais et d'engager dans un plus bref délai des discussions avec le gouvernement congolais, ainsi qu'avec la société civile pour la mise en place d'un calendrier clair et précis sur le retrait accéléré de la MONUSCO.

Oui, c'est possible d'être efficace avec un effectif restreint si et seulement si les troupes en question disposent des moyens nécessaires pour appliquer le chapitre sept de la charte des nations unies.

Bien que c'est dans un contexte différent, le déploiement d'une force multinationale intérimaire européenne dénommée Artémis, forte de seulement 1.800 hommes et opérationnelle à partir du 12 juin au 1er septembre 2003, a fait preuve de plus d'efficacité pour mettre fin aux tueries qui sévissaient en Ituri.

En se basant sur la nouvelle doctrine militaire de l'ONU qui repose sur « des opérations robustes » d'imposition de la paix, l'ONU peut donc partir de cette expérience Artemis et celle de la FIB qui a fait ses preuves en 2012-2013, pour procéder au déploiement d'une force ayant de réelles capacités d'engager le combat pour non seulement « assurer la protection des civiles », mais aussi neutraliser tous les groupes armés et « restaurer l'autorité de l'Etat » un peu partout dans la République.

Le CLC estime donc qu'il est plus que nécessaire que la MONUSCO retire d'ici décembre 2022, 40% de ses troupes en RDC en gardant un maximum d'effectif ne dépassant pas 8.000 militaires en provenance de quelques pays donateurs, 496 observateurs militaires et officiers de l'Etat-major et 200 policiers, à réorganiser de la manière ci-après :

## 1. PRINCIPALES UNITES A MAINTENIR

Avec un effectif militaire de 8.000 militaires, la MONUSCO doit limiter ses axes d'interventions pour plus d'efficacité sur terrain, à savoir:

- 1) **Brigade d'intervention** ; il s'agira d'une unité spéciale composée des militaires aguerris et prêts à engager les combats contre les groupes armés ;
- 2) **Appui aérien** ; il s'agira d'une unité dotée des moyens nécessaires pour mener des actions offensives, il lui faudra donc plus d'hélicoptères d'attaque et des drones militaires.

Ces outils, ainsi que leur bon usage devraient donc lui procurer un avantage exceptionnel non seulement dans des opérations de basse intensité opposant des forces asymétriques, mais aussi dans des opérations à haute intensité.

- 3) **Appui en renseignements** en faisant recours aux moyens technologiques et institutionnels dont elle dispose (drones, Radios, Radars, satellites, etc.) ;
- 4) **Logistique** ;
- 5) **Sécurité du personnel de la MONUSCO** ; cette unité travaillera avec les FARDC et la police congolaise ainsi qu'avec les services de gardiennage (services privés de sécurité) congolais;

## 6) Conseils techniques (Observateurs militaires, Officiers de l'Etat-major et policiers).

Pour plus d'efficacité, la MONUSCO devra ainsi consacrer l'essentiel de son action, pour des opérations offensives contre les groupes armés, en adoptant la posture offensive et laisser les zones libérées sous contrôle des éléments de la police et de l'armée congolaise.

La montée en puissance des FARDC seraient donc une priorité pour la MONUSCO et le gouvernement congolais.

Le CLC propose la répartition des effectifs restants de la manière que voici :

**Tableau n°1: Repartition des effectifs**

N°	Unités/Axes d'intervention	Effectifs militaires
1	Brigade d'intervention	6000
2	Appui aérien	200
3	Renseignements	380
4	Logistique	780
5	Sécurité du personnel MONUSCO	640
6	Conseillers techniques (observateurs militaires)	496
<b>Total Effectifs</b>		<b>8496</b>

## 2. ZONES D'INTERVENTION

Le CLC propose en outre à la MONUSCO de focaliser l'essentiel de ses interventions dans les zones ci-dessous :

### 1) Province d'ITURI :

En plus du Quartier Général de Bunia (Q.G), deux zones opérationnelles sont proposées à savoir : DJUGU et IRUMU

### 2) Province du Nord-Kivu :

En plus du Quartier Général de Goma, deux zones opérationnelles sont proposées à savoir : BENI et RUTSHURU-NYIRAGONGO

### 3) Province du Sud-Kivu :

En plus du Quartier Général de Bukavu, deux zones opérationnelles sont proposées à savoir : les Hauts plateaux de FIZI-MWENGA et la pleine de RUZIZI

### 4) Kinshasa : pour l'équipe de liaison avec le gouvernement Congolais.

**Tableau n°2 : Tableau de répartition des effectifs militaires dans les zones opérationnelles**

Provinces	zone ops	Axes d'intervention	Effectifs
ITURI	DJUGU/IRUMU	Brigade d'intervention	2000
		Appui aérien	0
		Renseignements	80
		Logistique	160
		Sécurité du personnel, des installations et du matériel de la MONUSCO	200
		Conseils techniques (observateurs)	80
		<b>S/Total 1</b>	<b>2520</b>
	BUNIA	Brigade d'intervention	0
		Appui aérien	50
		Renseignements	35
		Logistique	75
		Sécurité du personnel, des installations et du matériel de la MONUSCO	10
		Conseils techniques (observateurs)	30
		<b>S/Total 2</b>	<b>200</b>
	<b>TOTAL ITURI (1)</b>		
NORD-KIVU	BENI/RUTSHURU-NYIRAGONGO	Brigade d'intervention	2000
		Appui aérien	0
		Renseignements	80
		Logistique	160
		Sécurité du personnel, des installations et du matériel de la MONUSCO	200
		Conseils techniques (observateurs)	80
		<b>S/Total 1</b>	<b>2520</b>
	GOMA	Brigade d'intervention	0
		Appui aérien	50
		Renseignements	35
		Logistique	75
		Sécurité du personnel, des installations et du matériel de la MONUSCO	10
		Conseils techniques (observateurs)	30
		<b>S/Total 2</b>	<b>200</b>
	<b>TOTAL N-K (2)</b>		

SUD-KIVU	FIZI/UVIRA	Brigade d'intervention	2000
		Appui aérien	0
		Renseignements	80
		Logistique	160
		Sécurité du personnel, des installations et du matériel de la MONUSCO	200
		Conseils techniques (observateurs)	80
		<b>S/Total 1</b>	<b>2520</b>
	BUKAVU	Brigade d'intervention	0
		Appui aérien	50
		Renseignements	35
		Logistique	75
		Sécurité du personnel, des installations et du matériel de la MONUSCO	10
		Conseils techniques	30
<b>S/Total 2</b>	<b>200</b>		
<b>TOTAL S-K (3)</b>		<b>2720</b>	
KINSHASA	KINSHASA	Brigade d'intervention	36
		Appui aérien	50
		Renseignements	50
		Logistique	100
		Sécurité du personnel, des installations et du matériel de la MONUSCO	50
		Conseils techniques (observateurs)	50
		<b>S/Total 1</b>	<b>336</b>
<b>TOTAL KIN (4)</b>		<b>336</b>	
<b>T O T A L E F F E C T I F</b>		<b>8496</b>	

**NB :** les camps de la MONUSCO (FIB) seront installés temporairement à proximité des zones d'opérations et seront fermés quelques jours après la fin des opérations. Ce qui veut dire que les opérations ne seront lancées que dans l'objectif de neutraliser des groupes armés, zone après zone, afin d'éviter toute dispersion des forces mobilisées.

### 3. Plan de retrait (année après année) :

#### *Démarche :*

Pour élaborer ce plan, l'équipe s'est basée sur les effectifs autorisés par la résolution 2612 adopté par le conseil de sécurité, le 20 décembre 2021, reconduisant le mandat de la MONUSCO pour 2022 dont les détails se présentent comme suit :

- 1) Personnel militaire : 13.500,
- 2) Observateurs militaires : 660,
- 3) Policiers : 591,
- 4) Unités de police constituées : 1.050,
- 5) Personnel civil : 2.950
- 6) VNU : 400

Total personnel de la MONUSCO: **19.151**

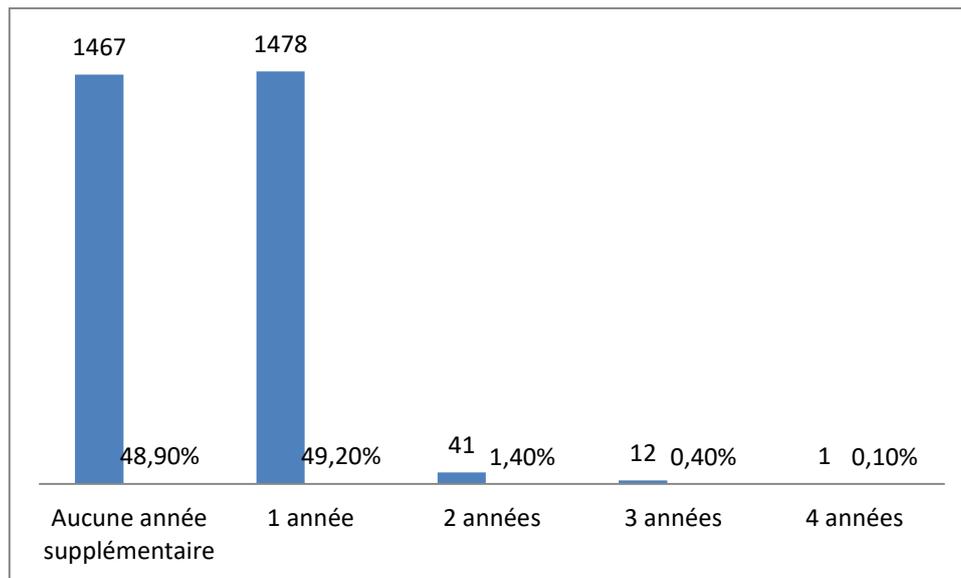
En suite, un chronogramme de retrait, éclairé par les résultats d'une enquête menée à Goma sur 3000 personnes (choisies aléatoirement dans différentes couches de la population qui composent la société civile) a été élaboré.

Ainsi, à la question de savoir, s'il fallait encore maintenir la présence de la MONUSCO en RDC pour combien d'années supplémentaire, les résultats issus des enquêtes se présentent de la manière ci-après :

**Tableau n°03: Résultat sondages sur le maintien de la présence de la MONUSCO en RDC**

Valeur	Effectifs	Pourcentage
Aucune année supplémentaire	1467	48,9%
1 année	1478	49,2%
2 années	41	1,4%
3 années	12	0,4%
4 années	1	0,1%
<b>Total</b>	<b>3000</b>	<b>100%</b>

### Graphique n°01 : Résultat sondages sur le maintien de la présence de la MONUSCO en RDC



Il ressort de ce graphique que 49,20% tolèrerait que la MONUSCO soit maintenue pour une année supplémentaire, 48,90 ne souhaite plus voir la MONUSCO pour une année de plus et seulement 1,90% souhaite que la MONUSCO se maintienne encore pour deux années supplémentaires ou plus.

Tenant ainsi compte de la volonté populaire, des réalités techniques et de la complexité de la situation sécuritaire sur terrain, le CLC propose un plan de retrait échelonné allant jusqu'en décembre 2024.

Il sera donc question de retirer la quasi-totalité des effectifs (soit 90%) d'ici la fin comme le souhaite la plupart des congolais et le 10% composé pour la plupart des officiers de liaisons, des observateurs militaires, des formateurs et du personnel militaire, au plus tard décembre 2024 pour assurer le transfert des compétences.

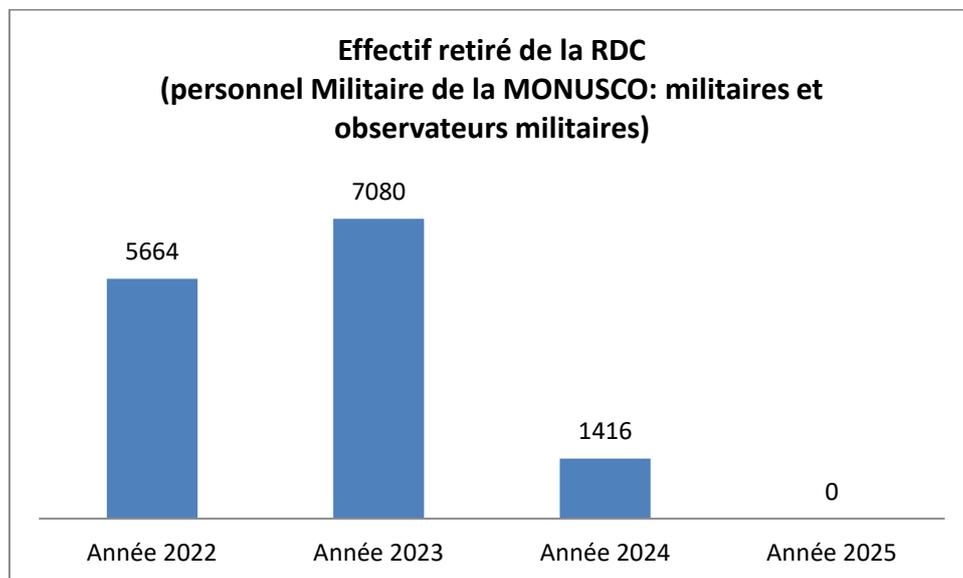
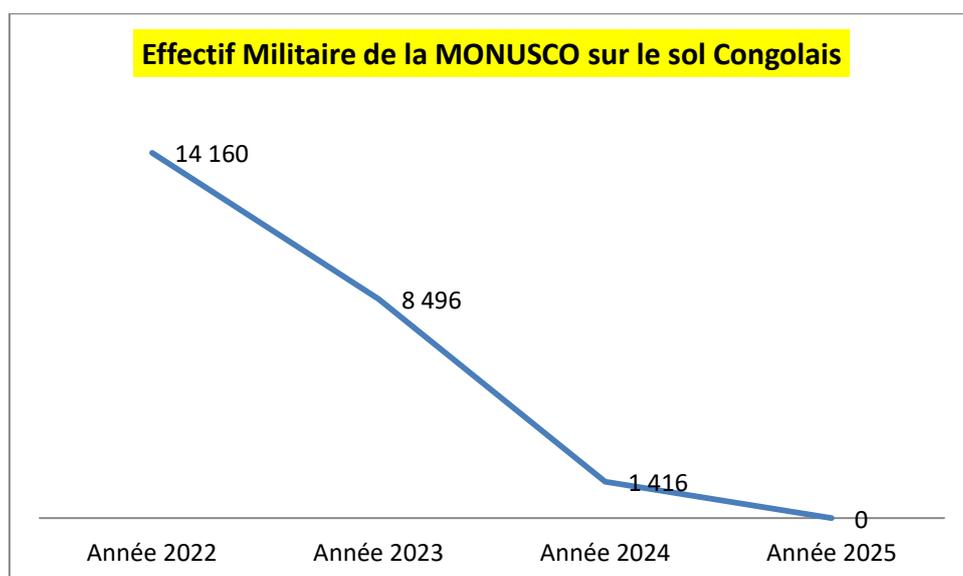
Eu égard à ce qui précède, voici comment se présente le plan chiffré de retrait échelonné de la MONUSCO :

**Tableau n°04: Total personnel de la MONUSCO en 2022 (Résolution 2612)**

N°	ANNEE	RESSOURCES HUMAINES	Effectifs Max	Retrait annuelle	
1	2022	Personnel militaire	13500	5500	
		Observateurs militaires	660	164	
		Policiers	591	0	
		Unités de police constituées	1050	1050	
		Personnel Civil	International	750	450
			National	2200	700
		VNU	400	250	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>19 151</b>	<b>8 114</b>	
2	2023	Personnel militaire	8000	7000	
		Observateurs militaires	496	80	
		Policiers	591	491	
		Unités de police constituées	0	0	
		Personnel Civil	International	300	220
			National	1500	1100
		VNU	150	0	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>11 037</b>	<b>8 891</b>	
3	2024	Personnel militaire	1000	1000	
		Observateurs militaires	416	416	
		Policiers	100	100	
		Unités de police constituées	0	0	
		Personnel Civil	International	80	80
			National	400	400
		VNU	150	150	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 146</b>	<b>2 146</b>	
4	2025	Personnel militaire	0	0	
		Observateurs militaires	0	0	
		Policiers	0	0	
		Unités de police constituées	0	0	
		Personnel Civil	International	0	0
			National	0	0
		VNU	0	0	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	

**Présentation chiffrée du plan de retrait :****Tableau n° 05 : Plan de retrait du personnel militaire  
(Personnel militaire et observateurs militaires)**

Années	Effectif sur le sol congolais	Effectif retiré de la RDC à la fin de l'année
Année 2022	14160	5664
Année 2023	8496	7080
Année 2024	1416	1416
Année 2025	0	0

**Graphique n°02****Graphique n°03**

**Notes explicatives :**

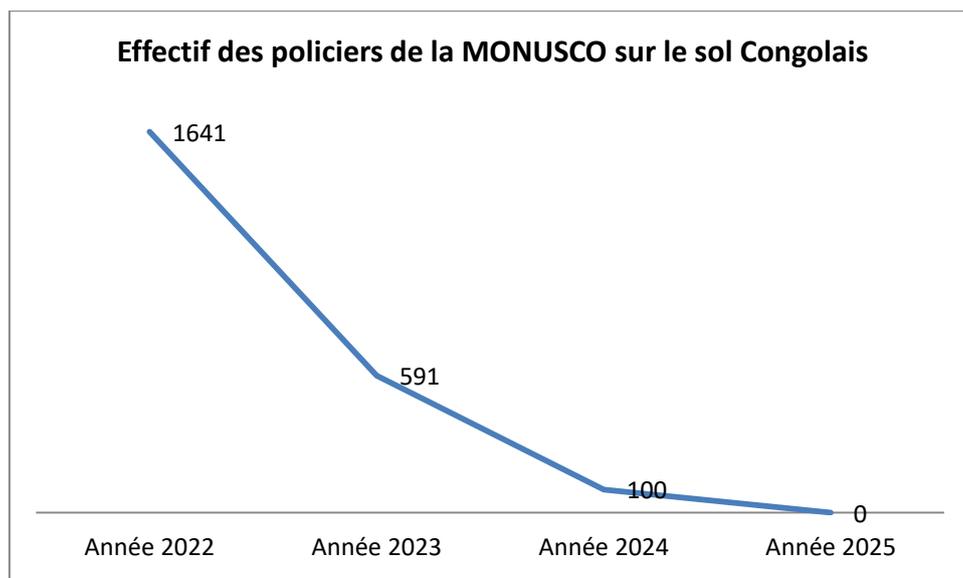
- Le 31/12/2022 : La MONUSCO devra retirer un minimum 5500 militaires et de 164 observateurs militaires pour garder un effectif ne dépassant pas 8000 militaires et 496 observateurs militaires d'ici janvier 2023.
- Le 31/12/2023 : La MONUSCO devra retirer un minimum de 7000 militaires et de 80 observateurs militaires pour garder un effectif ne dépassant pas 1000 militaires et 416 observateurs militaires d'ici janvier 2024.
- Le 31/12/2024 : La MONUSCO devra retirer un minimum de l'effectif restant de la MONUSCO 1000 militaires et de 416 observateurs militaires, y compris tout le personnel civile pour rester d'ici janvier 2025, avec un effectif de 0 militaire, 0 observateur militaire et 0 personnel civile.

NB: La majorité de ces observateurs doit être constituée des formateurs pour se concentrer plus sur la formation des FARDC.

***Tableau n°06 : Plan de retrait des Policiers de la MONUSCO  
(Policiers et Unités de police constituées)***

Année	Effectif sur le sol congolais	Effectif retiré de la RDC à la fin de l'année
Année 2022	1641	1050
Année 2023	591	491
Année 2024	100	100
Année 2025	0	0

**Graphique n°04**

**Notes explicatives :**

- Le 31/12/2022 : La MONUSCO devra retirer un minimum de 1050 éléments des polices constituées et de 0 policiers pour garder un effectif de 0 unités de polices constituées et 591 policiers d'ici janvier 2023.

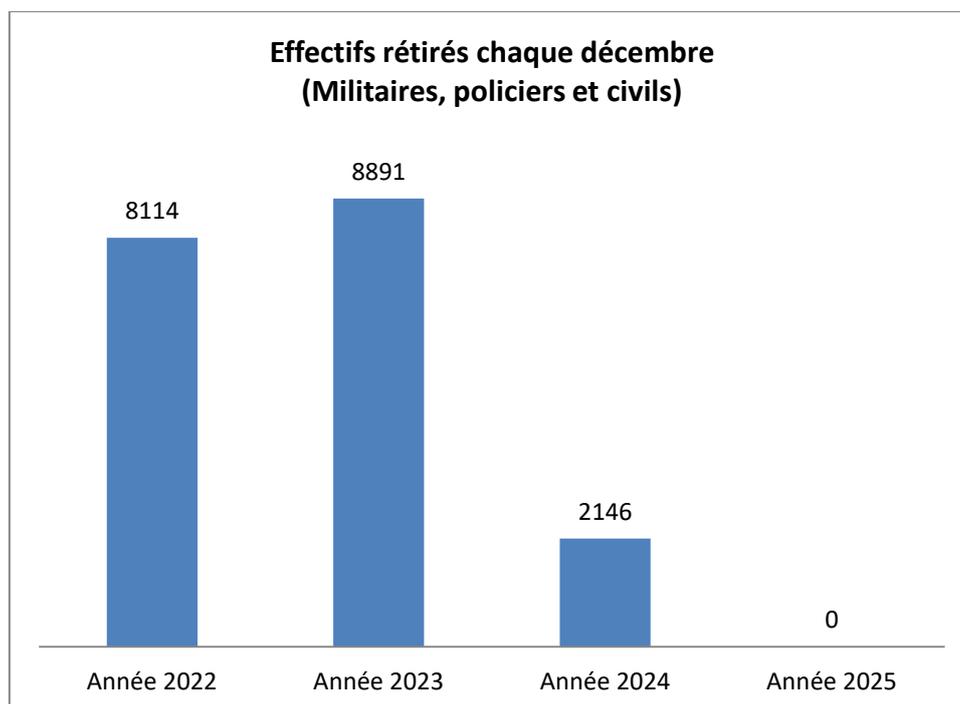
- Le 31/12/2023 : La MONUSCO devra retirer un minimum de 491 policiers pour rester avec un effectif ne dépassant pas 100 policiers d'ici janvier 2024.
- Le 31/12/2024 : La MONUSCO devra retirer la totalité de l'effectif restant (100 policiers), y compris tout le personnel civile pour rester d'ici janvier 2025, avec un effectif de 0 policier de la MONUSCO sur le sol congolais.

NB: La majorité des policiers restant doit être constituée des formateurs pour se concentrer plus sur la formation de la PNC

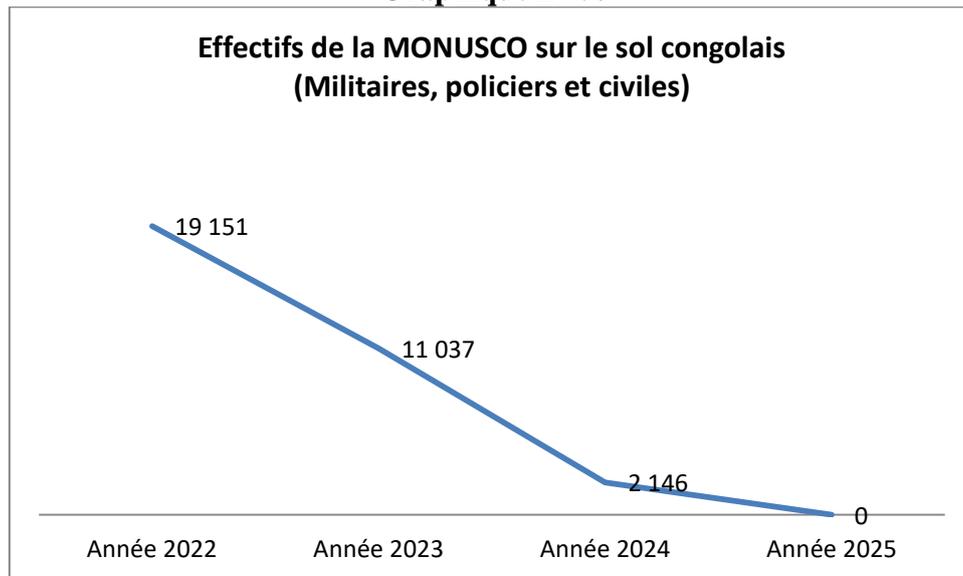
**Tableau n°07 : Plan de retrait de tout le personnel de la MONUSCO  
(Personnel militaire, Policiers, Personnel civil et volontaires)**

Année	Effectif sur le sol congolais	Effectif retiré de la RDC à la fin de l'année
2022	19 151	8114
2023	11 037	8 891
2024	2 146	2 146
2025	0	0

**Graphique n° 05**



Graphique n° 06

**Notes explicatives :**

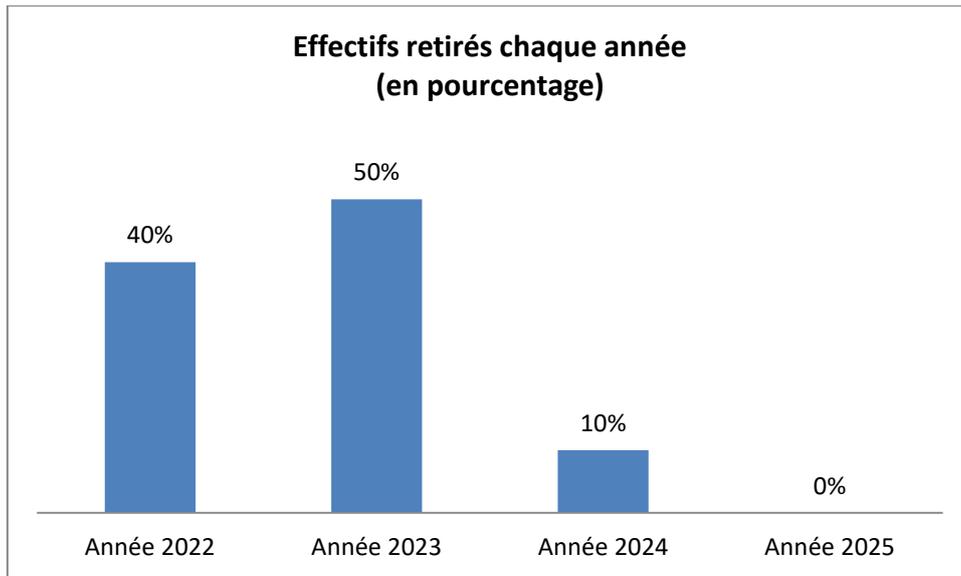
La réduction de l'effectif s'effectue au plus tard le 31 décembre de chaque année, ce qui veut dire que les chiffres mentionnés dans ces tableaux représentent les effectifs de la MONUSCO dès le mois de janvier de chaque année.

Pour être plus concret et éviter la guerre des chiffres, voici le tableau illustratif du plan de retrait progressif pour tout le personnel de la MONUSCO en pourcentage :

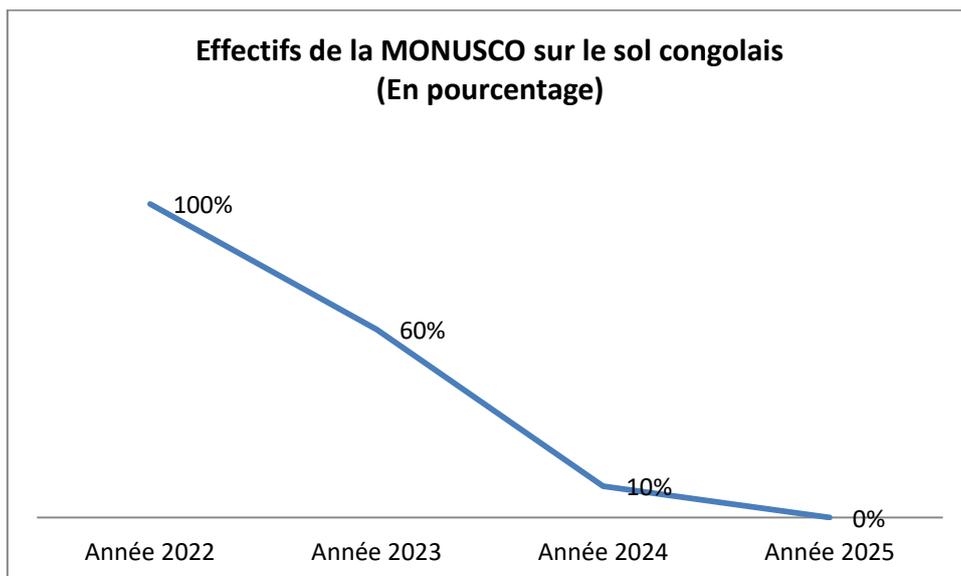
***Tableau n° 08: Plan de retrait de tout le personnel de la MONUSCO en Pourcentage  
(Personnel militaire, Policiers, Personnel civil et volontaires)***

Années	Effectif sur le sol congolais	Effectif retiré de la RDC à la fin de l'année
2022	100%	40%
2023	60%	50%
2024	10%	10%
2025	0	0

Graphique n°07



Graphique n°08



Sauf exception pour 2022, le conseil de sécurité devra se réunir chaque mois de juin pour voter une résolution réduisant les troupes de la MONUSCO, pour permettre à cette dernière de retirer ses troupes dans le temps afin de respecter le plan convenu.

#### 4. Stratégies de retrait

Certes la RDC subsistera après le départ de la MONUSCO, mais que ce départ s'opère suivant une bonne stratégie qui permet de passer le flambeau au gouvernement congolais dans un délai raisonnable comme ci-haut évoqué.

C'est dans cette logique qu'il sera important que:

- La MONUSCO réduit significativement le nombre de ses bases d'ici le premier trimestre de l'an 2023,
- La Radio Okapi continue à émettre ; d'où la nécessité de lui disponibiliser des financements nécessaires pour lui permettre de bien fonctionner après le départ de la MONUSCO,
- Le Groupe d'expert des Nations-Unies pourra continuer à accompagner la RDC dans la lutte contre les pillages des ressources naturelles ainsi que la circulation illégale d'armes ; il faudra pour ce faire, renégocier les clauses de l'accord de partenariat avec la RDC,
- La MONUSCO commence dès le mois de janvier 2023, à transférer progressivement ses compétences à l'Etat congolais (institutions congolaises, secteur de la sécurité et de la justice) et aux agences des nations unies et autres institutions internationales (PNUD, UNICEF, PAM, UNHCR, ONU FEMME, UNHCDH, FNUAP, UNHABITAT, etc.) pour la pérennisation de ses actions.

Ainsi, le gouvernement congolais devra apprendre à prendre ses responsabilités en main pour résoudre les problèmes de ses citoyens avant que les autres ne lui viennent en aide.

## **B. PILIER 2: LA STABILISATION**

En analysant de plus près la situation sécuritaire de la RDC, il convient de souligner que le conflit armé dans la partie Est perdure à cause de la complexité de cette guerre, du fait qu'il s'agisse à la fois d'un problème local (question foncière et identitaires), national (faibles réformes du système de sécurité et de renseignement, effondrement de l'autorité de l'État, mercantilisme de la classe politique et des responsables sécuritaires, instrumentalisation politique), régional (implication directe et indirecte des États voisins ) et international (mercantilisme des multinationales qui profitent du chaos pour s'enrichir avec l'exploitation des ressources congolaises et les trafics d'armes).

C'est suite à cette réalité que le conseil de sécurité de l'ONU et le gouvernement congolais s'étaient mis d'accord pour donner à la monusco, un mandat robuste lui donnant, en plus de la mission de la protection des civiles, celle d'appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi que les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, pour apporter une réponse large au problème complexe que connaît la RDC depuis un long moment.

En clair, l'appui à la stabilisation concerne :

- a) La Réforme du secteur de la sécurité (RSS);
- b) L'assistance technique au congolais en vue de l'aider à procéder à la consolidation d'une structure nationale efficace qui contrôle les principales activités minières, en coordination avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ;
- c) L'offre des bons offices et des conseils stratégiques et techniques à la République démocratique du Congo en matière des réformes du secteur de la justice, militaire et de la sécurité
- d) Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants congolais et étrangers qui ne sont pas soupçonnés de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'atteintes aux droits de la personne, et du retour de ces combattants à une vie civile pacifique ;
- e) La Protection de l'enfance,
- f) Le genre et violence sexuelle
- g) La promotion des droits de l'homme et de l'accès à la justice ;
- h) La prévention et la résolution des conflits ;
- i) La démocratie et la bonne gouvernance (appui à l'organisation des élections);
- j) Etc.

Par rapport à ce pilier, plusieurs rapports provenant des représentants locaux du CLC démontrent que la contribution de la MONUSCO dans ce domaine est acceptable dont voici quelques exemples à encourager :

Exemple :

- L'organisation de plusieurs ateliers et des formations de renforcement des capacités des femmes dans plusieurs domaines accompagnés de plusieurs plaidoyers en faveur de la femme à tous les niveaux,
- La construction de plusieurs infrastructures appartenant au pouvoir judiciaire (En Ituri, au Nord et au Sud-Kivu) sans oublier dans la partie Ouest de la RDC,
- La Mission a également aidé le Réseau pour la réforme du secteur de la sécurité et de la justice à dresser l'état des lieux des partenaires de la réforme du secteur de la sécurité et à analyser les lois régissant ce secteur,
- L'adoption par le Comité directeur du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, coprésidé par la Ministre de la justice et la Représentante spéciale ; des priorités et des principales étapes du Programme pour 2022, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale de réinsertion des détenus ; la formation de 902 policiers et membres du personnel judiciaire et pénitentiaire ; des audiences foraines permettant de remédier à la surpopulation carcérale et à la détention prolongée ; des inspections judiciaires dans la province du Tanganyika ; l'examen et la mise à jour des stratégies provinciales de hiérarchisation des affaires en Ituri, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, au Tanganyika et au Kasai<sup>28</sup>,
- L'appui au système pénitentiaire, concentré sur 11 prisons prioritaires<sup>29</sup>,
- L'appui logistique et technique important au PDDRCS ; ainsi du 1er au 18 décembre, la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont prêté appui à la visite du programme de désarmement, démobilisation, réintégration communautaire et stabilisation dans les provinces de l'est<sup>30</sup>,
- L'appui logistique important dans l'organisation des élections 2023,
- La facilitation des ateliers et des tables rondes, y compris plusieurs débats politiques informels, à Kinshasa et à l'Est de la RDC.

Cela étant, le Comité laïc de coordination estime que le personnel civil affecté à la stabilisation peut accomplir cette mission jusqu'en 2024, mais dans un format très réduit.

NB : Le personnel militaire affecté à la stabilisation sera retiré conformément aux tableaux ci-dessus établis (Tableau n°4,5,6,7,8).

---

<sup>28</sup> Rapport du SG ONU S/2022/709 du mois de juin 2022 consulté sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/599/43/pdf/N2259943.pdf?OpenElement>

<sup>29</sup> Comité laïc de coordination, situation des droits de l'homme en RDC, Rapport interne, n° 22, Mai 2022

<sup>30</sup> Rapport du SG ONU S/2022/709 du mois de juin 2022 consulté sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/599/43/pdf/N2259943.pdf?OpenElement>

#### IV. CONCLUSION

Au cœur d'une crise majeure qui menaçait son existence, le Congo a crié au secours et la communauté internationale est venue à son chevet.

En décidant de déployer une mission de maintien de la paix en RD Congo, l'organisation des nations unies a répondu favorablement à l'appel de la RD Congo au nom de la solidarité internationale.

Le comble en est que près de vingt ans plus tard, la population congolaise dans son ensemble exprime le souhait de voir cette mission sur qui tout le monde comptait, mettre un terme à ses activités et quitter la RDC.

Il faut être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître les réalisations de cette mission qui a énormément contribué pour sauver la RDC d'un grand risque d'éclatement. Ce n'est un secret pour personne que c'est grâce à l'appui de la MONUSCO et à la résistance de la population congolaise que la RDC est restée une et indivisible, c'est aussi grâce à la MONUSCO et la bravoure de la population congolaise que le Congo a organisé les élections et se dirige petit à petit sur la voie de la démocratie, c'est grâce à la MONUSCO et à l'engagement du peuple congolais que petit à petit les VBG sont en train d'être combattues malgré toutes les difficultés rencontrées.

Toutefois, malgré toutes ces réalisations, 20 ans plus tard, la situation reste critique ; les tueries persistent, le nombre des groupes armés ne fait qu'accroître, le pillage des ressources naturelles ne fait que se poursuivre et l'autorité de l'Etat toujours absente lorsqu'il faut protéger la population contre les tueries, les massacres, les injustices ; mais puissante lorsqu'il faut réprimer la population et violer ses droits et libertés fondamentaux. Bref ; cette méthode d'assistance de la monusco donne impression qu'elle vise à maintenir le Congo dans un cercle vicieux où il fait du sur place. Ainsi, après plus de vingt ans de présence de la MONUSCO en RDC, la majorité des Congolais estime que la collaboration entre les casques bleus et les forces de sécurité nationales est un échec, au vu de la situation d'insécurité qui perdure dans l'est de la RDC.

Oui la MONUSCO a beaucoup contribué, la MONUSCO a tant fait pour relever le Congo mais face à cette situation critique, le peuple congolais estime que ça n'a pas été suffisant et qu'il est temps de lui présenter ses remerciements tout en exigeant son retrait et en sollicitant une autre forme d'accompagnement de la part de la communauté internationale, qui permettra aux congolais de prendre leurs responsabilités en main afin de gérer ce grand pays comme il se doit.

Les manifestations du mois de juillet 2022 ne doivent pas être prise à la légère, mais comme un cris de détresse d'une population fatiguée d'injustice, des tueries et massacres et qui veut qu'on l'écoute pour trouver des solutions durables à ses problèmes qui n'ont fait que trop durer et éviter ainsi que le peu de résultat positif au crédit de la MONUSCO ne soit multiplié à Zéro.

Il est vrai que tout le monde a peur d'un lendemain incertain sans la MONUSCO, néanmoins le Congo étant un Etat indépendant, ne disparaîtra pas avec le retrait de la MONUSCO, au contraire ça sera une occasion accordée à ses dirigeants d'assumer leurs responsabilités sans chercher de bouc émissaire pour justifier leurs défaillances.

Cela étant, les gouvernants congolais sont donc appelés à prendre leurs responsabilités en mains, en mettant en place des bonnes politiques, dans l'objectif de restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national, de lutter efficacement contre la corruption et l'impunité, de promouvoir la justice distributive, l'Etat de droit, la démocratie et la bonne gouvernance.

Pour éviter un retrait désordonné et chaotique, ce plan de retrait accéléré sera un outil utile pour toutes les parties prenantes (classe politique congolaise, société civile, l'ONU, les pays de la région des grands lacs, et toute la communauté internationale) leur permettant de gérer avec responsabilité, cette période de transition, pour un retrait accéléré mais responsable.

## **V. RECOMMANDATIONS**

Eu égard à ce qui précède, le CLC recommande ce qui suit :

### **I. Au conseil de sécurité**

- 1) De convoquer dans l'urgence, une réunion pour l'adoption d'un plan de retrait accéléré et préparer le retrait du premier groupe du personnel militaire de la MONUSCO (retrait minimum de 8.000 hommes d'ici le 31 décembre 2022) ;
- 2) De réduire au maximum le nombre des pays donateurs des troupes ;
- 3) De mettre à la disposition de l'équipe restante de la MONUSCO, des drones supplémentaires pour lui permettre de bien récolter les renseignements nécessaires sur la ligne de front;
- 4) De mobiliser plus d'hélicoptères d'attaque en faveur de l'unité d'appui aérien ;
- 5) D'accorder à l'équipe restante de la MONUSCO, un mandat offensif avec tous les moyens nécessaires à sa réalisation,
- 6) D'ordonner le retrait immédiat et sans condition du M23 de la RDC avant toute discussion possible ;
- 7) De valider le rapport du groupe d'experts de l'ONU sur l'insécurité à l'Est de la RD Congo du 10 juin 2022, confirmant le soutien du Rwanda au M23 ;
- 8) D'encourager une coopération saine et loyale entre les Etats de la région des grands lacs,
- 9) De pousser les gouvernements Rwandais, Ougandais et Burundais à un dialogue constructif avec leurs rebelles se trouvant à l'Est de la RDC ;
- 10) De condamner et d'imposer des sanctions contre les Etats et les individus soutenant les groupes armés qui insécurisent l'Est de la RD Congo ;
- 11) D'adopter une résolution créant un tribunal spécial sur les crimes commis à l'Est de la RDC depuis 1996 (documentés par le rapport MAPPING ainsi que d'autres rapports sur les violences à l'Est de la RDC),
- 12) D'apporter un appui conséquent au gouvernement congolais dans le cadre des capacités militaires des FARDC,
- 13) D'accompagner fermement la RDC dans la réforme du secteur de sécurité,
- 14) D'appuyer la société civile congolaise dans son combat pour la restauration de la paix, l'Etat de droit, la démocratie et la bonne gouvernance.

### **II. A la MONUSCO**

- 1) D'engager dans une extrême urgence, des discussions avec le gouvernement et la société civile en vue d'aboutir à la conclusion d'un nouveau plan de retrait accéléré avec des échéances claires et précises ;
- 2) De prendre un engagement ferme avec la population congolaise à travers les forces vives de la société civile, sur le respect du plan de retrait qui commence déjà avec un minimum de 8.000 casques bleus d'ici décembre 2022 et du reste du calendrier adopté ;
- 3) De lancer immédiatement le processus de retrait ordonné de ses casques bleus de la RDC;

- 4) De lancer un processus de formation des unités des FARDC (au-moins dix brigades) pour lui permettre d'assurer efficacement sécurité de la RDC après le départ de la MONUSCO ;
- 5) D'échanger régulièrement avec la population sur le mandat de la MONUSCO ;
- 6) De diligenter les enquêtes sur la responsabilité de la MONUSCO ainsi que celle des soldats de la paix impliqués dans les incidents survenus lors de cette période allant du 25 au 27 juillet 2022.
- 7) De s'assurer que les poursuites judiciaires sont ouvertes contre les casques bleus responsables des actes ayant porté atteintes à la vie humaine ou à l'intégrité physique des manifestants lors des manifestations anti-monusco du 25 au 27 juillet 2022 et des incidents de KASINDI du 31 juillet 2022.
- 8) De procéder à l'indemnisation de toutes les familles des victimes tuées lors de ces manifestations et de rembourser les frais d'hospitalisation des blessés,
- 9) De lancer d'ici janvier 2023, le processus de transfert des compétences au gouvernement congolais, aux services de sécurité congolais et autres agences et organisations du système des nations unies,

### **III. Aux pays de la région des grands lacs**

- 1) De cesser toute initiative visant à déstabiliser les autres pays voisins ;
- 2) De s'engager sur la voie de la paix qui passe par un dialogue franc et sincère;
- 3) De condamner et de sanctionner tout Etat impliqué dans les pillages des ressources naturelles et des matières premières appartenant aux autres Etats de la région,
- 4) D'encourager une coopération saine et loyale entre les peuples de la région.

### **IV. Aux autres partenaires internationaux (ONG et autres) :**

- 1) De continuer à mobiliser la communauté internationale par rapport à la crise qui persiste en RDC,
- 2) D'appuyer le gouvernement congolais dans le cadre de renforcement des capacités dans divers domaines,
- 3) D'accompagner les forces vives de la société civile congolaise dans leur lutte pour la restauration de l'autorité de l'Etat, la démocratie, la bonne gouvernance, le développement, la résolution des conflits et la consolidation de la paix.

### **V. Au pouvoir exécutif congolais**

- 1) De convoquer urgemment une table ronde Gouvernement-société civile et MONUSCO sur la question de retrait de la Mission ;
- 2) D'engager dans une extrême urgence, des discussions avec le conseil de sécurité de l'ONU en vue d'aboutir à la conclusion d'un nouveau plan de retrait accéléré de la MONUSCO avec des échéances claires et précises, tout en prévenant d'une possibilité pour la RDC de se désengager d'ici le 31 décembre 2022, des accords de siège permettant à la MONUSCO d'accomplir ses missions dans le pays ;

- 3) De promulguer et de mettre en application, la loi de programmation sur l'armée ;
- 4) D'élaborer un plan stratégique global sur la sécurité à ne pas laisser dans les tiroirs,
- 5) De procéder urgemment aux réformes du système de sécurité et de défense nationale (en finançant la formation d'au-moins 4 brigades des FARDC, des unités de la police et d'au-moins 20 officiers supérieurs par an);
- 6) De disponibiliser suffisamment des moyens pour améliorer les conditions de vie des militaires ainsi que d'autres agents des services de sécurité et équiper l'armée et la police congolaises, tout en remettant de l'ordre au sein de ces services de sécurité, qu'il s'agisse du processus des recrutements, de la chaîne des commandements, du contrôle de la chaîne logistique ou celui de la gestion de son stock d'armes ;
- 7) De remplacer l'Etat de siège par une nouvelle opération spéciale de grande envergure sagement montée ;
- 8) De revenir sur le communiqué de Nairobi du 20 juin 2022 relatif au déploiement des forces régionales de l'EAC, en limitant la coopération aux seuls échanges des renseignements, ou à défaut, remplacer cette force par celle de la CIRGL (incluant l'Angola) avec un commandement unique, sans le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.
- 9) De Financer convenablement le programme DDRCS, tout en privilégiant l'approche communautaire et la lutte contre la corruption.
- 10) De financer la CENI dans le délai requis, pour l'organisation des élections libres transparentes et démocratiques,
- 11) De lutter efficacement contre la corruption et les détournements des fonds,
- 12) De respecter strictement le principe de séparation des pouvoirs,
- 13) De promouvoir la politique favorisant la justice distributive et la gestion transparente des ressources de l'Etat,
- 14) De reformer les services de l'administration publique et du portefeuille de l'Etat en mettant l'accent sur la lutte contre le tribalisme, la corruption et le détournement des fonds,
- 15) De promouvoir une politique de développement communautaire prenant en compte les aspirations du peuple de la base au sommet,
- 16) De favoriser un dialogue permanent entre les communautés en vue de restaurer la confiance entre elles et de résoudre les conflits fonciers et coutumiers qui bloquent le développement économique du pays.

## **VI. Au pouvoir législatif congolais,**

1. D'interpeller le gouvernement congolais, à travers le ministre des affaires étrangères, en lui demandant avec menace d'adoption d'une motion de défiance, de formuler officiellement la demande de la RDC exigeant le retrait de la MONUSCO;
2. De déclencher, en cas de nécessité, le processus visant à obtenir le retrait de la signature de la RDC sur l'accord de siège permettant à la MONUSCO d'opérer en RDC,
3. De voter rapidement des lois qui encadrent la gestion du secteur de défense et de sécurité ;
4. D'allouer au-moins 15% du budget national au secteur de la défense et de la sécurité nationale ;

5. D'allouer dans le temps, les fonds nécessaires pour le financement du processus électoral ;
6. De mener des contrôles efficaces, réguliers et non complaisants sur la gestion de l'armée et des services de sécurité, assortis des sanctions exemplaires aux contrevenants ;
7. De mobiliser la population congolaise derrière nos forces de défense et de sécurité ;
8. De mobiliser plusieurs le monde entier sur la question de la guerre en RDC ;
9. D'exiger le remplacement de la force de l'EAC par celle de la CIRGL ;

## **VII. Au pouvoir judiciaire congolais**

- 1) De faire valoir son indépendance en évitant de se faire manipuler par le pouvoir exécutif;
- 2) De poursuivre et de sanctionner tous les agents de l'Etat trempés dans les affaires de malversation financière, quelques soient leur rang,
- 3) De mener des enquêtes judiciaires permanentes et rigoureuse dans les zones opérationnelles, sur les manquements susceptibles d'entraîner des responsabilités tant pénales qu'administratives des militaires et autres agents des services de sécurité ;
- 4) De sanctionner exemplairement les militaires et autres agents des services de sécurité coupables de détournement des soldes et des rations des militaires et policiers, de corruption et de toute sorte de collusion avec l'ennemie ;
- 5) D'ouvrir les enquêtes sur les violences ayant entraînés des pertes en vies humaines lors des manifestations du 25 au 27 juillet 2022 ainsi que celles du 31 juillet de la même année et afin de sanctionner les coupables ;
- 6) D'ouvrir les poursuites judiciaires contre tous les politiciens soupçonnés d'être de mèche avec les groupes armés,
- 7) De faciliter l'accès de tous à la justice en s'abstenant de tout acte de corruption.

## **VIII. A la société civile congolaise dans son ensemble :**

- 4) De continuer à mobiliser la population pour exiger par des voies pacifiques, le retrait de la MONUSCO ;
- 5) D'être de plus en plus exigeante à l'égard des dirigeants congolais, en mobilisant la population sur les questions relatives à la sécurité ;
- 6) De se mobiliser pour la tenue des élections libres, transparentes, démocratiques, sur toute l'étendue du territoire national et dans le délai constitutionnel ;
- 7) D'accompagner le programme de DDRCS ;
- 8) De s'organiser pour exiger le remplacement des forces de l'EAC en RDC par celles de la CIRGL sans le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi;
- 9) De sensibiliser la population sur les questions de l'éducation civique et électorale ;
- 10) De rester vigilante et exigeante par rapport aux questions liées à la bonne gouvernance et à l'Etat de droit.

**VI. BIBLIOGRAPHIE**

1. Roland Pourtier, *Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux*, Open Edition journals, 2009, consulté le 13 Septembre 2022 , disponible sur <https://doi.org/10.4000/echogeo.10793>
2. Baromètre sécuritaire du Kivu (KST), *la cartographie des groupes armés : opportunités manquées, insécurités prolongées et prophéties auto-réalisatrices*, , 2021, [consulté le 16 Septembre 2022] , disponible sur <https://kivusecurity.nyc3.digitaloceanspaces.com/reports/39/2021%20KST%20rapport%20FR.pdf>
3. Rift Valley Institut, *Nord-Kivu Contexte historique du conflit dans la province du Nord-Kivu, à l'est du Congo* , 2012, [consulté le 15 septembre 2022] , disponible sur <http://www.riftvalley.net/publication/arm%C3%A9e-nationale-et-groupes-arm%C3%A9s-dans-l%27est-du-congo#.VBnWLeFvVbU>
4. Déclaration de Lusaka. URL : <http://www.cirgl.org/IMG/>
5. Comité laïc de coordination, situation des droits de l'homme en RDC, Rapport interne, n° 22, Mai 2022
6. GRIP, *Rapport : La Mission des Nations unies en République démocratique du Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives*, 2011, [consulté le 15 Septembre 2022] , disponible sur <https://grip.org/la-mission-des-nations-unies-en-republique-democratique-du-congo-bilan-dune-decennie-de-maintien-de-la-paix-et-perspectives/>
7. Conseil de sécurité, 30e rapport du SG sur la MONUC du 4 décembre 2009, S/2009/623, p.17, par.71. sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc>
8. Rapport final du groupe d'experts des nations unies disponible sur <https://repositories.lib.utexas.edu/handle/2152/5181>
9. Rapport d'observation des élections directes de 2018 et 2029 de la SYMOCEL (Mai 2019) p.80 sur <https://www.eisa.org/pdf/drc2019symocel.pdf>
10. Rapport final de la MOE JPC/CENCO, Elections présidentielles, législatives et provinciales en République Démocratique du Congo 2018 et 2019, sur <https://cejprdc.org/>
11. Rapport final définitif du 11 juin 2009 sur <https://www.mediaterre.org> > redirect
12. Rapport du groupe d'experts de l'ONU du 06 juin 2019 disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/136/11/PDF/N1913611.pdf?OpenElement>
13. Rapport du groupe d'experts de l'ONU du 20 décembre 2019 disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/136/11/PDF/N1913611.pdf?OpenElement>
14. Rapport du groupe d'experts de l'ONU sur la rdc du 10 juin 2021 S/2021/560 disponible sur rapport S/2022/479 des experts de l'ONU sur la rdc 14 juin 2022, consultable à l'adresse <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>
15. Rapport HRW de 2013 publié sur <https://www.hrw.org/fr/news/2013/07/23/rd-congo-les-rebelles-du-m23-tuent-des-civils-et-commettent-des-viol>

16. Rapport du SG ONU S/2022/709 du mois de juin 2022 consulté sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/599/43/pdf/N2259943.pdf?OpenElement>
17. Rapport mondial Hrw à consulter sur: <https://www.hrw.org/fr/world-report/2022/country-chapters/380881>
18. Conseil de sécurité des nations unies, Résolution 1856 du 22 décembre 2008 disponible sur <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n0866695.pdf>
19. Voir le communiqué de presse de la MONUSCO n° CP/OSMR/100114 du 10 janvier 2014 sur <https://monusco.unmissions.org/utilisation-frauduleuse-d%E2%80%99un-v%C3%A9hicule-de-la-monusco-%C3%A0-goma>
20. [www.afrikarabia.com](http://www.afrikarabia.com)
21. <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>
22. Consulté sur <https://www.radiookapi.net/actualite/2014/01/10/rdc-saisie-de-27-perroquets-achetes-par-les-casques-bleus-de-la-monusco-kindu/>
23. Consulté sur <https://observers.france24.com/fr/20141127-saisie-uniformes-militaires-goma-monusco-congo-rdc-fardc>
24. Bilan publié par la radio okapi sur <https://www.radiookapi.net/2022/08/03/actualite/securite/bilan-revu-des-manifestations-anti-monusco-en-rdc-36-morts>
25. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/338/71/PDF/N2233871.pdf?OpenElement>